Répertoire-synthèse des interventions de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la transition écologique

Mathilde Manon

René Audet

Michel Rochefort

Laurie Laplante

Contributions de la Chaire de recherche UQAM sur la transition écologique n° 11

Contributions de la Chaire de recherche UQAM sur la transition écologique n° 11
Juin 2021

Recherche et rédaction
Mathilde Manon, étudiante au doctorat en études urbaines, UQAM
René Audet, professeur au Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale de l'UQAM et titulaire de la Chaire de recherche sur la transition écologique
Michel Rochefort, professeur au Département d'études urbaines et touristiques, UQAM
Laurie Laplante, étudiante à la maîtrise en sciences de l'environnement, UQAM

Graphisme, mise en page et révision linguistique
Éliane Brisebois, coordonnatrice et agente de recherche, Chaire de recherche sur la transition écologique

Financement
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, Ville de Montréal

Remerciements
Les auteurs souhaitent remercier, pour leur collaboration, Guylaine Déziel, directrice, Développement du territoire et des études techniques, Félix Champagne-Picotte, chef de division, Aménagement du territoire et études techniques, ainsi que Daniel Lafond, directeur de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

ISBN: 978-2-9816963-8-0
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021
Crédit pour la photo de couverture : Éliane Brisebois

Les Contributions de la Chaire de recherche UQAM sur la transition écologique ont pour objectif de présenter au grand public les travaux de ses membres, notamment sous forme de rapports de recherche, d'analyses préliminaires, de données de recherche et de prépublications scientifiques.

CHAIRE de recherche sur la transition écologique
ESG UQÀM

https://chairetransition.esg.uqam.ca/

Rosemont La Petite-Patrie
Montréal

https://montreal.ca/rosemont-la-petite-patrie

Table des matières

Sommaire 4

Introduction 5

1. Méthodes 5
1.1 Présentation du corpus de documents 5
1.2 Enjeux et domaines thématiques 6
1.3 Dispositifs 6

2. Enjeux et domaines thématiques ciblés 7
2.1 L'approche par les milieux de vie, une stratégie transversale 8
2.2 L'importance du verdissement dans RPP 9
2.3 Les déplacements : l'effort du transport collectif et de la mobilité active 11
2.4 Le développement social, entre inclusion et mixité sociale 13
2.5 La gestion de l'eau : un outil d'adaptation aux changements climatiques 16
2.6 Une économie locale circulaire et collaborative 17
2.7 Renforcer la démocratie locale par la participation publique et la collaboration 18
2.8 Réduction des émissions de GES et de la dépendance aux énergies fossiles 20
2.9 La gestion des matières résiduelles 20
2.10 La lutte contre les îlots de chaleur 22
2.11 L'agriculture urbaine : de l'appropriation de l'espace public à un système alimentaire local 22
2.12 Culture et patrimoine 24

3. Les dispositifs et des modalités d'intervention 25
3.1 Les plans et politiques 26
3.2 Les dispositifs de concertation et de participation citoyenne 27
3.3 Les mesures prescriptives 28
3.4 Les projets et les interventions 29
3.5 Les mesures incitatives 29
3.6 Les activités de sensibilisation 31
3.7 Les dispositifs et les modalités d'intervention utilisés en fonction des enjeux soulevés 31

Conclusion 34

Références 35

Annexe 37

Sommaire

L'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RPP) porte, depuis plusieurs années, une série d'actions visant à améliorer la qualité de vie de ses résident·e·s. Au fil des années, cette intention s'est ancrée de plus en plus dans les principes de la transition sociale et écologique. Ce répertoire-synthèse, réalisé en collaboration avec l'Arrondissement de RPP, vise à cerner les grandes thématiques sur lesquelles l'administration et ses partenaires agissent et les moyens qui sont à leur disposition pour atteindre leurs objectifs.

À partir d'un corpus de documents publics et internes, nous avons identifié les grandes thématiques et enjeux en lien avec les problématiques environnementales actuelles sur lesquels se positionne l'Arrondissement. Il en ressort une vision de transition socioécologique urbaine se réalisant par la mise en valeur de milieux de vie de petite taille au sein desquels les résident·e·s jouissent d'une grande qualité de vie. Les multiples projets d'appropriation de l'espace public favorisent la création de liens sociaux et la solidarité entre les résident·e·s. Les activités, biens et services, l'art et la culture, les divertissements et les loisirs sont accessibles à tous et toutes en fonction de leurs besoins. Il s'agit d'un environnement « carboneutre » dans lequel la pollution est réduite et les déplacements, plus souvent actifs ou collectifs que motorisés, génèrent peu de gaz à effet de serre. Les mesures d'adaptation aux changements climatiques ont fait de ces milieux de vie des espaces résilients, largement déminéralisés. La nature est proche et accessible au sein des espaces verts où la biodiversité est protégée et valorisée.

L'Arrondissement, en tant qu'administration publique responsable d'un territoire infralocal, dispose d'une variété de moyens d'interventions pour atteindre ses objectifs. Nous en avons dénombré six : 1) les plans et politiques; 2) la concertation et la participation citoyenne; 3) les mesures prescriptives; 4) les projets et les interventions; 5) les mesures incitatives et; 6) les activités de sensibilisation. À partir de l'identification de ces dispositifs, nous faisons trois constats concernant les actions posées par l'Arrondissement de RPP pour atteindre sa vision de la transition socioécologique. Tout d'abord, les actions posées démontrent que l'identité de l'Arrondissement est orientée autour d'un mode de vie tendant vers une transition sociale et écologique, laissant une grande place à l'agriculture urbaine et à l'appropriation de l'espace public, à la réduction des déchets, à la mobilité verte et active, à une ouverture à la démocratie locale et à la participation citoyenne dans les milieux de vie. Toutefois, pour certaines thématiques, il est plus difficile pour l'Arrondissement de RPP de passer à l'action. Il s'agit des thématiques demandant des interventions à des niveaux très variés, allant de la transformation profonde des modes de vie et des comportements à l'implantation de réglementations à une échelle qui dépasse l'arrondissement. Enfin, nous avons constaté que certains dispositifs sont sous-utilisés alors qu'ils pourraient être mis à profit pour encourager des changements à l'échelle individuelle et territoriale. L'Arrondissement a relativement peu recours à des normes et des critères prescriptifs ou à la sensibilisation et la mise en place d'incitatifs, alors que ces dispositifs pourraient contribuer à amorcer des changements de comportements.

Ce portrait de la vision et des interventions de transition socioécologique de l'Arrondissement de RPP nous renseigne sur un niveau de gouvernance peu étudié dans le champ des études de la transition. Ce répertoire-synthèse donne un premier aperçu des modalités d'intervention centrales pour la résilience face aux bouleversements environnementaux en milieu urbain.

Introduction

Depuis quelques années, la transition écologique fait l'objet d'une importante réflexion dans plusieurs sphères de la société et, notamment, dans les milieux urbains où les articulations complexes entre le changement social et les enjeux environnementaux sont particulièrement mis en évidence. Dans un contexte urbain comme celui de Montréal et ses arrondissements, la transition écologique repose sur deux dynamiques. D'une part, des projets d'innovation sociale, d'éco-entrepreneuriat, d'appropriation et de participation citoyenne génèrent un dynamisme important qui porte autant sur les pratiques individuelles, l'inclusion et la promotion des liens sociaux de proximité que sur des enjeux plus techniques et matériels comme la mobilité, l'énergie et l'aménagement. D'autre part, les pouvoirs publics locaux tendent aujourd'hui à assumer, plus que jamais, un rôle envers la carboneutralité, le verdissement et la biodiversité, la convivialité des milieux de vie, ainsi que de nombreux enjeux que l'on rattache volontiers à la transition écologique. Or, au croisement de ces deux dynamiques, il conviendrait de réfléchir davantage à l'articulation des visions et des projets de chacun.

Ce *Répertoire-synthèse des interventions de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la transition écologique*, réalisé au cours de l'été 2020, constitue un premier pas en ce sens. Son objectif, qui consiste à brosser un portrait général des interventions de l'Arrondissement en vue de la transition sociale et écologique, répond à un besoin identifié dans le cadre du partenariat avec la Chaire de recherche sur la transition écologique. Il s'agit de cheminer vers une vision et une stratégie partagées entre l'Arrondissement et ses citoyen·ne·s, ses groupes organisés, ses entreprises et toute partie prenante qui désire s'impliquer dans la transition écologique de Rosemont–La Petite-Patrie. Pour cela, il semblait opportun de répertorier les pratiques existantes au sein de ce territoire.

Plus spécifiquement, ce répertoire cherche à répondre à deux questions :

- Quels sont les enjeux et domaines d'intervention abordés par les actions de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la transition ?
- Quels sont les dispositifs d'intervention (outils réglementaires, de planification, etc.) qui sont mobilisés ?

Dans le but de produire un portrait synthétique, systématique et descriptif des enjeux et des dispositifs d'intervention, le document propose deux typologies. La première typologie est thématique. Nous l'avons réalisée en identifiant les enjeux ciblés par les actions de l'Arrondissement, puis, et en les regroupant par thème. La deuxième typologie est davantage analytique en ce sens qu'elle permet de rattacher les actions et interventions identifiées à des dispositifs et modalités d'intervention qui sont à la disposition des pouvoirs publics pour agir en faveur de la transition écologique.

1. Méthodes

1.1 Présentation du corpus de documents

Pour ce travail, 38 documents soumis par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET) de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RPP) ont été lus, résumés, puis classés selon deux principes (voir liste des documents en annexe).

Premièrement, les documents ont été classés selon leur type et leur provenance : documents internes de l'Arrondissement, sommaires décisionnels, plans directeurs et plan d'action ayant fait l'objet de publications officielles (site de l'Arrondissement), rapports de prestataires et de consultants externes (conseil, bilan de projet, etc.). Il en ressort les catégories suivantes :

- **Des documents de planification** définissant une vision pour une thématique donnée (développement durable, développement social, culture, etc..), ainsi que les orientations et les objectifs à atteindre pour concrétiser cette vision. Ces documents ont été produits par les services municipaux et sont généralement publiés en ligne sur le site de l'Arrondissement. Certains d'entre eux sont plutôt à usage interne, sous forme de plans d'action ou de plans de travail à destination du personnel de l'Arrondissement. Ces derniers peuvent concerner un projet en particulier (mandats de travail sur l'aménagement durable et la transition écologique de la DDTET, cartes et plans de travail du projet de bonification des pistes cyclables, plan d'action à destination du service des travaux publics).
- **Des documents décisionnels**, rapportant une décision prise concernant la mise en œuvre d'un

projet et l'attribution d'une enveloppe budgétaire, généralement en collaboration avec un partenaire (sommaires décisionnels sur les poulaillers urbains et l'agriculture urbaine, sur le Défi zéro déchet, etc.).

- **Des plans d'action, rapports d'activité et bilans de projet en cours ou achevés** mis en œuvre par ou en collaboration avec des partenaires (rapports annuels de l'éco-quartier, bilans du programme Projets participatifs citoyens ou du projet pilote sur l'herbe à poux, etc.).

Notons toutefois que, depuis cette analyse, l'Arrondissement a produit un plan stratégique de transition écologique (RPP, 2020b) dont la parution est postérieure à la rédaction de ce répertoire. Si celui-ci n'a pas fait l'objet d'une analyse aussi poussée que les documents du corpus initial, nous avons intégré certains éléments de ce plan *a posteriori*.

1.2 Enjeux et domaines thématiques

Deuxièmement, les documents ont été classés selon les principales thématiques ciblées : aménagement (1 document), agriculture urbaine (6 documents), culture (1 document), développement durable (1 document), développement social (1 document), gestion des matières résiduelles (14 documents), milieu de vie (6 documents), mobilité (3 documents), verdissement et biodiversité (5 documents).

Cette deuxième catégorisation révèle l'existence d'une documentation interne qui accorde plus d'importance à certaines thématiques abordées. Ainsi, nous avons choisi de circonscrire notre analyse, dans un premier temps, aux documents abordant la plus grande variété de thématiques : le Plan local de développement durable 2017-2020, le Plan directeur en développement social 2020-2024, le Plan de travail Aménagement durable et transition écologique. Grâce à l'utilisation du logiciel de traitement de données qualitatives NVivo, nous avons identifié les occurrences des différents thèmes abordés dans les trois documents. Les autres documents nous ont ensuite servi d'appui, dans un deuxième temps, pour illustrer les éléments d'intervention et les mesures concrètes mises en œuvre par l'Arrondissement pour traiter ces enjeux.

Au fur et à mesure du processus de catégorisation, de nouvelles thématiques ont aussi émergé. La synthèse de l'ensemble de ces thématiques donne un portrait global des enjeux et domaines thématiques ciblés par l'Arrondissement en matière de transition socioécologique. Certains thèmes identifiés se concrétisent par des projets ou des programmes déjà en cours, d'autres ne sont pas encore mis en œuvre et appartiennent davantage à une vision d'avenir du territoire et à des objectifs à atteindre dans le futur.

1.3 Dispositifs

Nous avons ensuite classifié les différents types de mesures mises en œuvre par l'Arrondissement pour atteindre les objectifs fixés dans les différents documents analysés. En fonction des termes existants dans la littérature relative à l'aménagement et à l'urbanisme, notamment le guide *La prise de décision en urbanisme* (Pelletier *et al.*, 1987) disponible sur le site du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, nous avons établi six types de dispositifs que nous définissons dans la section 3 : les plans et politiques, les dispositifs de concertation et de participation citoyenne, les mesures prescriptives, les projets et interventions directes, les mesures incitatives et les activités de sensibilisation.

Nous avons établi deux catégories de documents au sein du corpus : 1) les documents dans lesquels figuraient des dispositifs précis et 2) ceux ne faisant pas référence à des dispositifs concrets. Certains documents présentaient une variété de dispositifs, déjà mis en œuvre ou planifiés, tels que les plans directeurs ou les rapports annuels des mandataires de l'Arrondissement. D'autres documents présentaient en détail un dispositif en particulier. Un dernier tri de cette liste de documents nous a menés à enlever les doublons, soit les documents présentant les mêmes dispositifs. Une catégorisation des dispositifs dans les 12 documents restants (voir annexe 2), réalisée à l'aide du logiciel NVivo, nous a permis d'identifier les dispositifs mis en œuvre ou planifiés par l'Arrondissement. Finalement, nous avons croisé ces dispositifs avec les enjeux et thématiques identifiés dans la première phase de la codification (voir section 2).

2. Enjeux et domaines thématiques ciblés

Cette section présente et explique les éléments de vision de la transition sociale et écologique poursuivie par l'Arrondissement, correspondant à chacune des thématiques identifiées. Par l'emploi du terme « vision », nous désignons les énoncés de principes généraux et les grandes orientations guidant les interventions de l'Arrondissement. Lorsque possible, nous tirons du corpus de documents des exemples d'action et de réalisation mis en œuvre par RPP pour répondre à ces enjeux. Certains enjeux ne sont pas illustrés si nous n'avons pas trouvé d'exemples concrets dans les documents fournis. Deux hypothèses peuvent expliquer cette absence d'illustration :

- Les thèmes identifiés dans les plans directeurs et les plans d'action n'ont pas encore fait l'objet d'interventions concrètes;
- Les interventions concrètes existent, mais les documents y faisant référence ne nous ont pas été fournis.

Le tableau 1 ci-dessous montre le nombre de références pour chacune des thématiques identifiées. Elles sont toutes présentes dans au moins deux des trois documents sélectionnés, à l'exception du thème de la gestion des déchets qui ne se retrouve que dans le Plan local de développement durable. Toutefois, le nombre de documents non catégorisés traitant de ce thème révèle que la gestion des déchets est un pan important de l'action de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Dans ce qui suit, nous présentons les différents thèmes et la façon dont ils sont abordés par l'Arrondissement, les objectifs qui sont visés ainsi que les projets ou actions qui s'y rapportent.

Tableau 1 Enjeux et domaines thématiques de transition socioécologique ciblés par l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Thèmes	Nombre de documents	Nombre de références
Agriculture urbaine et sécurité alimentaire	2	8
Lutte contre les îlots de chaleur	2	9
Culture et patrimoine	3	9
Démocratie locale	2	12
Développement social (inclusion, logement)	2	22
Économie locale	3	13
Gestion des matières résiduelles	1	12
Gestion de l'eau	2	14
Milieu de vie	3	11
Mobilité	3	27
Réduction des émissions de GES	3	13
Verdissement et biodiversité	2	41

2.1 L'approche par les milieux de vie, une stratégie transversale

L'Arrondissement de RPP adopte une stratégie transversale pour l'ensemble de ses actions pour la transition écologique : le développement de ses quartiers à l'échelle du milieu de vie. Cette approche se traduit par la relocalisation des services et lieux de consommation, des emplois, des divertissements et des loisirs, des lieux de socialisation et d'implication citoyenne à proximité des lieux de résidence. On trouve plusieurs échelles en fonction des documents consultés : 250 mètres pour le rapport *Vivre, travailler, se divertir à Rosemont–La Petite-Patrie en 2037* et 500 mètres et 24 milieux de vie pour le programme des Projets participatifs citoyens (PPC) (Lab Ville Prospective, 2017; RPP, 2019a). Il faut donc retenir de ces documents une volonté de transformer les modes de vie en limitant les déplacements hors des quartiers et en relocalisant l'ensemble des activités à proximité des résidences des Rosepatrien·ne·s.

Cette volonté est traduite dans les orientations du Plan directeur en développement social *Aménager des milieux de vie à échelle humaine, en équipe multidisciplinaire* et du Plan local de développement durable *Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé*. On retrouve également celle-ci dans le mandat « Vision d'aménagement (écoquartiers et proximité de qualité) » du Plan de travail Aménagement durable et transition écologique qui vise principalement l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers par la relocalisation des activités et services dans un périmètre de 500 mètres (échelle du milieu de vie) et la réduction du recours à l'auto solo (DDTET, 2020). Le Plan stratégique de transition écologique (RPP, 2020b) vise également le développement de milieux de vie équitables, diversifiés et inclusifs et adopte pour échelle le rayon de 500 mètres de chez soi pour travailler, se divertir et consommer.

La volonté d'opérer un développement urbain orienté vers les milieux de vie est concrétisée par plusieurs actions touchant une grande variété de thèmes et d'enjeux allant de l'aménagement et la convivialité de l'espace public, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en passant par l'augmentation des options de transport actif et collectif et par le développement de l'offre culturelle de proximité. Finalement, cette approche vise à favoriser l'appropriation des quartiers par les personnes qui y habitent, d'une part, en leur permettant de répondre à leurs besoins à une échelle très locale et, d'autre part, en facilitant leur implication dans la transformation de leur environnement.

Les orientations en matière de transformation des milieux de vie rappellent d'ailleurs certains fondements du mouvement de la transition socioécologique, tel que présenté par Rob Hopkins (Hopkins *et al.*, 2010) :

- La relocalisation des activités et le développement d'initiatives locales d'appropriation des villes et des activités;
- Le renforcement de la solidarité locale, avec la prise en compte des besoins de toute la population et l'inclusion des personnes les plus isolées au sein des quartiers, notamment en favorisant l'accessibilité des biens, des services, des infrastructures et des activités;
- La fin de la dépendance aux énergies fossiles par la limitation des déplacements des biens et des résident·e·s hors de leurs ville et quartier et ainsi limiter l'usage de l'auto solo.

Parmi les projets d'appropriation de l'espace public menés par l'Arrondissement, c'est le programme des Projets participatifs citoyens qui traduit le mieux cette approche. Ce programme consiste en l'accompagnement, par un OBNL intermédiaire et les équipes de l'Arrondissement, de comités de citoyen·ne·s souhaitant mettre en œuvre un projet local. L'échelle du milieu de vie est utilisée comme cadre territorial (espace vécu dont les frontières préétablies peuvent être modifiées par les citoyen·ne·s) afin de regrouper les résident·e·s d'un même quartier autour d'enjeux et de problématiques communes. Dans les objectifs du programme, nous trouvons quelques éléments importants de la vision de transition socioécologique de l'Arrondissement, dont :

- L'implication citoyenne dans l'amélioration de leur qualité de vie, par l'appropriation de l'espace public notamment;
- Le renforcement de la solidarité locale dans une perspective de résilience par la création de liens sociaux dans les voisinages;
- L'approfondissement de la démocratie locale.

Ainsi, l'échelle du milieu de vie sert de cadre à la vision globale de transformation de l'Arrondissement dans une perspective de transition socioécologique.

Figure 1 Couverture du Plan directeur en développement social (RPP, 2019b)

2.2 L'importance du verdissement dans RPP

Pionnier dans la mise en place des ruelles vertes, à savoir des projets de plantation et d'aménagement des ruelles par les riverain·e·s, l'Arrondissement de RPP a fait du verdissement sa marque de commerce. Le thème du verdissement et de la préservation de la biodiversité est de loin le thème le plus couvert par les orientations et les projets mis en place par la municipalité. Ce secteur occupe une grande part de l'action municipale. C'est une des quatre priorités d'intervention du Plan local de développement durable *Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources* (RPP, 2017a, p. 13). De plus, dans le Plan de travail sur l'aménagement durable et la transition écologique, 4 des 8 mandats formulés concernent des enjeux de verdissement et de mise en valeur de la biodiversité. L'Arrondissement vise à améliorer la qualité de vie des résident·e·s, notamment par l'embellissement et l'entretien des espaces publics. De plus, la plantation d'arbres et l'augmentation du nombre de parcs et d'espaces verts sont directement en lien avec les préoccupations de santé publique et de lutte contre les îlots de chaleur. Finalement, ces projets misent en grande partie sur l'implication citoyenne dans le but de favoriser la création de liens sociaux et de développer un sens de la communauté au sein des milieux de vie.

Le verdissement de l'arrondissement se concrétise en plusieurs projets et actions menés conjointement avec des organismes et des entreprises d'économie sociale du quartier dans trois principaux domaines :

- Le verdissement du domaine public et du domaine privé par la mobilisation citoyenne;
- La mise en valeur et la préservation de la biodiversité;
- L'augmentation de la canopée et la création de forêts urbaines.

Ces cibles sont réaffirmées dans le Plan stratégique de transition écologique paru en novembre 2020 (RPP, 2020b).

2.2.1 Verdissement de l'espace public et privé

En 2019, un mandat pour le verdissement du domaine public et privé a été accordé à l'organisme Nature Action Québec, qui a mis en place la plateforme Faites comme chez vous, un site internet permettant de référencer l'ensemble des actions de verdissement auxquelles les citoyen·ne·s de Rosemont–La Petite-Patrie peuvent prendre part (Nature Action Québec, 2019). Les projets de verdissement offerts aux citoyen·ne·s sont les suivants :

- Les ruelles vertes, qui consistent à l'aménagement et à la plantation de végétaux par des collectifs de voisin·e·s;
- Les carrés d'arbres et jardins de rue, qui consistent à verdir des espaces de trottoirs déminéralisés, individuellement ou entre voisin·e·s;
- Les projets collectifs visant le verdissement et l'embellissement d'espaces publics comme privés (cours de résidences pour personnes âgées ou de garderies, par exemple);
- Le don et l'achat de végétaux et d'arbres pour le verdissement des espaces privés.

Ces projets visent autant le verdissement et l'embellissement du quartier que la création de liens sociaux dans les voisinages et l'exercice d'une forme de participation citoyenne dans l'arrondissement. La forte demande qu'ils satisfont démontre l'intérêt des Rosepatrien·ne·s pour ce genre d'activités et du potentiel des communautés dans les milieux de vie. Ils s'accompagnement de plusieurs mesures d'éducation à l'environnement et de sensibilisation à destination de différents publics (comité de ruelles vertes, écoles et garderies, etc.).

Le verdissement des espaces privés est également régi par plusieurs règlements, dont la mise à jour et le suivi sont prévus dans le cadre de Plan local de développement durable. Ainsi, le Règlement d'urbanisme de Rosemont–La Petite-Patrie prévoit que la végétation occupe une superficie d'au moins 20 % des terrains privés en construction ou en rénovation, à l'exception des terrains commerciaux (Règlement d'urbanisme, chapitre X, article 413.3).

Un plant d'herbe à poux. Photo: R. A. Nonenmacher / Creative Commons

2.2.2 Mise en valeur et préservation de la biodiversité

En ce qui concerne la mise en valeur et la préservation de la biodiversité, l'Arrondissement cible la préservation et l'augmentation des végétaux indigènes et la gestion des espèces nuisibles et invasives, telles que l'herbe à poux. On retrouve plusieurs objectifs dans le Plan local de développement durable et dans le Plan de travail Aménagement durable et transition écologique qui traduisent la vision de l'Arrondissement en matière de biodiversité (DDTET, 2020).

Alors que le Plan local de développement durable propose de « verdir, [d']augmenter la biodiversité et [d'] assurer la pérennité des ressources » (RPP, 2017a, p. 13), le Plan aménagement durable et transition écologique comporte plusieurs objectifs ciblant l'enjeu de la biodiversité. Ils traduisent la volonté de l'Arrondissement de préserver la biodiversité dans ses espaces verts et de favoriser la persistance des plantations réalisées. Si cela passe principalement par la plantation de végétaux, l'aménagement d'espaces verts a également un impact positif sur la préservation des insectes, notamment les pollinisateurs, et des oiseaux.

Outre l'aménagement des parcs et espaces verts, la mise en valeur de la biodiversité se concrétise par la gestion des plantes nuisibles. À titre d'exemple, nous pouvons citer le projet pilote de gestion de l'herbe à poux sans usage de pesticide en collaboration avec

Miel Montréal et Nature Action Québec pour favoriser la biodiversité et lutter contre les plantes nuisibles et invasives (RPP, Miel Montréal et Nature Action Québec, 2020). Ce projet s'inscrit dans un effort de limitation des nuisances en matière de santé publique en limitant la présence des végétaux allergènes et en luttant contre la pollution par les pesticides.

2.2.3 Augmentation de la canopée et création de forêts urbaines

L'augmentation de la canopée et la création de forêts urbaines constituent le dernier pan des objectifs de verdissement et de mise en valeur de la biodiversité. La principale stratégie poursuivie par l'Arrondissement est la mise en œuvre à l'échelle locale du Plan d'action canopée, un plan montréalais de plantations d'arbres afin d'augmenter de 20 à 25 % le couvert forestier dans une logique d'amélioration de la qualité de vie des Montréalais·e·s. Ce plan vise à maximiser l'impact positif des arbres sur la santé et le bien-être des citadin·e·s.

En plus de la plantation d'arbres aux abords des rues et dans les parcs, l'Arrondissement souhaite favoriser la création de forêts urbaines. Plusieurs objectifs chiffrés y font référence dans le Plan de travail Aménagement durable et transition écologique (voir encadré 1).

Ces forêts urbaines poussent un plus loin la présence de la nature en milieu urbain, puisqu'il s'agit de produire des écosystèmes complets, moins travaillés que les parcs et espaces verts. Elles doivent permettre également la prolifération d'espèces animales et végétales. En outre, le développement des forêts urbaines s'inscrit dans la lutte contre les îlots de chaleur par la préservation d'aires de verdures et la création d'espaces de fraicheurs au sein du cadre bâti.

Enfin, le Règlement d'urbanisme de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie comporte plusieurs articles encadrant la plantation et l'abattage d'arbres sur les terrains privés. Ainsi, un certificat d'autorisation est nécessaire pour l'abattage d'arbres, et ce, selon certaines modalités (mort, maladie ou dépérissement de l'arbre, l'arbre présente un danger ou empêche la croissance d'autres arbres, l'arbre se situe sur ou à moins de 3 mètres d'une future construction). Par ailleurs, le Règlement d'urbanisme prévoit la plantation d'arbres autour de certaines infrastructures et certains équipements.

2.3 Les déplacements : l'effort du transport collectif et de la mobilité active

L'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a une position assez affirmée en faveur d'une mobilité active et collective. La vision de la mobilité défendue par l'Arrondissement s'inscrit à la fois dans un souci de préservation de l'environnement, mais également dans une volonté d'améliorer la qualité de vie de ces résident·e·s. Ainsi nous voyons deux orientations principales dans cette vision :

- La réduction du recours à l'auto solo, par le développement des modes de transports actifs et collectifs;
- L'apaisement de la circulation automobile afin de sécuriser les déplacements à pied et à vélo.

Nous retrouvons dans les plans directeurs et plans d'action cités plusieurs cibles chiffrées qui traduisent ces orientations (voir encadré 2).

ENCADRÉ 1. Objectifs pour la création de forêts urbaines

« Valoriser la forêt urbaine afin qu'elle occupe 35 % des espaces verts de l'Arrondissement pour créer des écosystèmes complets »;
« Convertir 40 % des espaces résiduels verts non plantés en forêt urbaine »;
« Convertir 100 % des espaces plantés en forêt urbaine afin d'en faire un écosystème complet. » (DDTET, 2020)

ENCADRÉ 2. Cibles pour la mobilité durable

« Favoriser la mobilité durable afin de réduire de 10 % la part modale des déplacements quotidiens en automobile. » (DDTET, 2020)
« Atteindre une part modale, à la pointe du matin, de 55 % pour les déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun d'ici 2021 » (RPP, 2017a, p. 6)
« Diminuer les émissions de GES de la collectivité de 30 % d'ici 2020 par rapport à 1990 et de 80 % d'ici 2050 » (RPP, 2017a, p. 6)

L'Arrondissement met en place une variété de moyens pour inciter les résident·e·s à emprunter des moyens de transports durables. L'aménagement des rues et des voies de circulation, la signalisation et les efforts de diminution du transit dans les rues résidentielles, la création de stationnements à vélo et pour véhicule électrique et la sensibilisation à la mobilité durable sont autant de moyens déployés pour favoriser la mobilité active et collective.

Le Plan local de déplacement de Rosemont–La Petite-Patrie est cité dans le Plan local de développement durable comme un guide pour les actions de l'Arrondissement en matière de mobilité. Afin de compléter notre compréhension de cet enjeu, nous avons ajouté ce document à notre corpus. Il vise à améliorer la qualité de vie des Rosepatrien·ne·s en assurant un meilleur partage des voies de circulation entre piétons, cyclistes et automobilistes et une sécurisation des déplacements.

Ce plan s'articule autour de 4 axes :

- **Axe 1 : Transports collectifs et actifs.** Il s'agit de limiter le recours à l'auto solo par l'amélioration et l'augmentation des modes de déplacements en transports collectifs et actifs au sein de l'Arrondissement et vers les Arrondissements frontaliers de Rosemont–La Petite-Patrie;
- **Axe 2 : Convivialité des déplacements et qualité de vie.** Dans une perspective de santé publique, cet axe cible la sécurisation des déplacements à pied et à vélo. Cela passe par le réaménagement de l'espace public;
- **Axe 3 : Réseau routier et stationnement.** Cet axe est concentré sur les déplacements liés aux activités économiques. Il vise à améliorer la connexion entre les pôles économiques du secteur tout en limitant la circulation de transit dans les rues résidentielles;
- **Axe 4 : Pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement.** Cet axe cible le changement des mentalités et des modes de déplacements des automobilistes par le développement de pratiques moins énergivores telles que le covoiturage et l'autopartage.

Les effets néfastes du transport automobile sur l'environnement et la santé publique sont soulignés à plusieurs reprises dans ce plan.

> Depuis plusieurs décennies, la région métropolitaine s'est développée en tenant compte des besoins des automobilistes et l'on constate aujourd'hui les coûts élevés de ce mode, son empreinte environnementale négative, ses impacts sur la qualité de vie des citoyens, sur l'économie et la gestion du territoire. […] Le but du PLD est ici d'encourager les résidents et les travailleurs de l'arrondissement à utiliser les transports actifs et collectifs pour se déplacer. Le vélo et la marche apparaissent

Intersection des rues Bellechasse et Boyer. Photo: Éliane Brisebois

plus particulièrement comme des moyens de transport forts appréciés des résidents. (RPP, 2014, p. 5)

Les interventions prévues par ce plan sont ainsi résolument orientées vers une réduction des impacts environnementaux des déplacements et une amélioration de la qualité de vie des habitant·e·s de l'arrondissement.

En ce qui a trait aux actions concrètes, nous avons pu consulter les documents portant sur la bonification du réseau cyclable. Ce projet traduit bien la volonté de la municipalité de faire du vélo le mode de transport privilégié au sein de ses rues. Ce projet arrimé au Réseau express vélo (REV) montréalais vise à renforcer les pratiques citoyennes en matière de cyclisme et à apaiser la circulation en donnant une place plus importante aux pistes cyclables dans le réseau routier. Le projet propose plusieurs modifications ambitieuses du réseau routier en créant des bandes cyclables bidirectionnelles et en retirant des voies automobiles.
En plus de chercher à limiter les émissions de gaz à effet de serre pour des raisons écologiques, la diminution de la présence de l'automobile vise à d'améliorer la qualité de l'air pour des raisons de santé publique. De plus, cette vision de la mobilité est arrimée à l'approche de transformation des milieux de vie. En relocalisant les activités, la municipalité tente de limiter les déplacements en automobile en permettant aux résident·e·s de combler leurs besoins dans un périmètre restreint. Pour les déplacements ne pouvant se faire sans automobile, la municipalité tente de mettre en place des incitatifs à l'utilisation des véhicules électriques, soit l'installation de bornes de recharge et la création de stationnements consacrés à ces véhicules.

Les efforts à faire pour poursuivre la réduction de l'usage de l'auto solo au profit d'une mobilité active et collective sont réaffirmés dans le Plan stratégique de transition écologique (RPP, 2020b).

2.4 Le développement social, entre inclusion et mixité sociale

Le mouvement de la transition écologique a toujours été centré sur l'appropriation des enjeux environnementaux par les citoyen·ne·s, au contraire d'une position plus experte sur la question environnementale. Par ailleurs, les interdépendances entre les dégradations de l'environnement et les crises sociales sont de plus en plus reconnues par les recherches en environnement et en sciences sociales. Dans cette optique, la municipalité inscrit les questions sociales dans ses actions en faveur de l'environnement, comme en témoigne l'accent mis sur les questions d'inclusion dans la priorité 3 du Plan local de développement durable (p. 18), à savoir « assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé » par, notamment, l'action de « lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ». Par ailleurs, l'approche du développement durable guide les orientations du Plan directeur en développement social 2020-2024. Dans celui-ci, le concept de développement durable est cité parmi les approches servant de guide à ce plan. Pour l'Arrondissement cela signifie de « repenser le mode de vie urbain et préparer un avenir vert et responsable ».

Dans les axes d'intervention du Plan directeur en développement social, plusieurs orientations ont trait directement à la transition socioécologique :

- L'aménagement des espaces publics conviviaux et leur appropriation par les citoyen·ne·s (axe 1, axe 2 et axe 4);
- L'augmentation des transports actifs et collectifs pour réduire les GES et la dépendance à l'automobile (axe 1);
- La contribution à des projets en sécurité alimentaire (axe 3 et axe 4);
- Le développement de la vie démocratique et de la participation citoyenne au sein de l'Arrondissement, en particulier pour les populations marginalisées et vulnérables (axe 2 et axe 3);
- Le soutien à l'engagement citoyen et la collaboration avec les partenaires locaux (axe 4).

La vision de l'Arrondissement en matière de développement social traduit la volonté de favoriser la mixité sociale et générationnelle au sein des quartiers de Rosemont–La Petite-Patrie et de favoriser l'accessibilité de biens et services à l'ensemble de la population.

Pour s'attaquer aux inégalités, l'Arrondissement misera sur l'application de sa stratégie visant un meilleur accès à des logements abordables et continuera de soutenir une offre alimentaire saine et de proximité, tout en stimulant l'activité commerciale locale. Il encouragera divers projets comme les magasins-partage,

> les épiceries solidaires, la récupération de denrées invendues, les poulaillers urbains, qui sont autant d'occasions de tisser des liens forts entre les divers acteurs de la communauté. (RPP, 2017a, p. 17)

Comme on peut le voir dans l'extrait ci-dessus l'Arrondissement entend s'attaquer à une grande diversité d'enjeux en ce qui a trait au développement social. Cela se traduit notamment par un effort pour l'accès au logement, un soutien aux initiatives communautaires en accès à l'alimentation et des actions à destination des enfants et des personnes aînées. Cette vision s'inscrit dans une logique de développement du pouvoir d'agir des individus et des collectivités. La volonté est de renforcer la cohésion sociale à l'échelle des quartiers et de promouvoir un développement urbain respectueux des besoins de chacun et de l'environnement.

Le Plan stratégique de transition écologique (RPP, 2020b) accorde une part importante au développement social, notamment à travers des cibles de réduction de la pauvreté et d'amélioration de l'accès à l'alimentation.

2.4.1 Inclusion et mixité sociale

Plusieurs axes d'intervention mettent plus spécifiquement l'accent sur certains aspects des enjeux d'inclusion et de mixité sociale dans Rosemont–La Petite-Patrie. L'accessibilité universelle et l'analyse différenciée par les sexes et plus (ADS+) figurent parmi les approches servant de base au Plan directeur en développement social, ce qui traduit la volonté de la municipalité de porter une attention particulière à la diversité des besoins de sa population. L'axe 2 du plan, « Contribuer au bien-être et à la qualité de vie des collectivités en favorisant l'inclusion et la mixité sociale, en fonction des besoins exprimés localement » (RPP, 2019b, p. 13), traduit la façon dont l'Arrondissement entend favoriser l'inclusion de tous les résident·e·s à la vie sociale locale. Cela passe par l'accès de tous et toutes à des besoins essentiels, comme le logement ou l'alimentation, à des espaces de loisirs et de divertissements et par la participation de toute la population rosepatrienne à la démocratie locale.

Concrètement, cela signifie que l'Arrondissement souhaite faire des efforts pour améliorer l'accessibilité aux biens et services, aux aménagements urbains et aux activités qu'il offre.

Il s'agit également d'offrir des services répondant aux besoins spécifiques de certaines populations. Les deux groupes de populations pour lesquels l'Arrondissement propose des actions plus concrètes en matière d'inclusion et de mixité sociale sont les jeunes et les aîné·e·s : il s'est doté d'un plan Municipalité amie des ainés et adhère à la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal.

La mixité sociale, l'inclusion et la diversité sont aussi présentes dans le Plan stratégique de transition écologique (RPP, 2020b), notamment au travers de la réalisation d'aménagement urbain répondant aux besoins d'une variété de personnes (aîné·e·s, famille, jeunes) et favorisant les rencontres et l'appropriation citoyenne.

2.4.2 Place aux aîné·e·s

Ce plan d'action destiné à l'intégration des personnes aînées dans l'Arrondissement est cité en complément du Plan local de développement durable. Il s'inscrit dans le programme Municipalités amies des aînés du secrétariat aux aînés du gouvernement du Québec qui vise à encourager l'intégration des besoins des aîné·e·s dans les politiques publiques locales.

À la suite d'un travail de consultation auprès d'aîné·e·s de Rosemont–La Petite-Patrie, l'administration a défini quatre axes d'intervention permettant de répondre à certains de leurs besoins exprimés :

- Aménager l'espace public pour leur en faciliter l'accès et contribuer à leur sécurité;
- Faciliter leurs déplacements dans l'Arrondissement;
- Leur offrir un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication au sein de la communauté;
- Mieux informer la population aînée des services et activités leur étant offerts dans l'arrondissement. (RPP, 2017b)

Ces axes d'intervention ont servi de guide dans la mise en œuvre d'autres plans élaborés par l'Arrondissement depuis 2013. Ainsi, l'inclusion des aîné·e·s s'inscrit dans une recherche plus large de mixité générationnelle et sociale poursuivie par le Plan directeur en développement social et le Plan local de développement durable. Par ailleurs, les efforts en ce qui concerne la sécurisation de la circulation à pied sont à mettre en parallèle avec le Plan local de déplacements.

Figure 2 Couverture du Plan Municipalité amie des aînés 2017-2019 (RPP, 2017b)

2.4.3 Le logement

Face au fort embourgeoisement de ses quartiers et à l'augmentation spectaculaire du prix des loyers, l'Arrondissement tente de poser un cadre réglementaire favorisant la création de logements sociaux pour chaque nouveau projet immobilier. Le rapport *Vivre, travailler, se divertir à Rosemont–La Petite-Patrie en 2037* (Lab Ville Prospective, 2017) apporte un éclairage sur les modes d'habiter qui peuvent coexister sur le territoire pour répondre aux besoins des résident·e·s. Le logement communautaire et collectif est une des idées fortes retenues par les citoyen·ne·s lors des activités de codesign.

Concrètement, la Stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables et de lutte contre l'insalubrité, adoptée en 2015 et mentionnée comme document annexe du Plan local de développement durable, vise à augmenter le nombre de logements sociaux et communautaires sur le territoire en obligeant la contribution des promoteurs immobiliers lorsque le projet est dérogatoire à la réglementation en vigueur. Cette stratégie a également pour but d'encadrer et de permettre la surveillance de la salubrité des logements. Un regard sur l'application de ces mesures et de leur efficacité permettrait d'avoir une meilleure idée de ses effets et des efforts restants à faire pour atteindre les objectifs d'accès au logement visés par la municipalité. Dans le Plan stratégique de transition écologique (RPP, 2020b), l'Arrondissement souligne sa volonté de protéger le parc locatif du territoire, dans une perspective de lutte contre la pauvreté.

2.4.4 Sécurité alimentaire

Dans le Plan directeur en développement social, le développement de projets en sécurité alimentaire s'inscrit dans l'axe d'intervention « Contribuer au bien-être et à la qualité de vie des collectivités en favorisant l'inclusion et la mixité sociale, en fonction des besoins exprimés localement » (RPP, 2019b, p. 13).

Pour cela, la municipalité souhaite soutenir les commerces locaux et les marchés saisonniers en assouplissant le cadre réglementaire pour la vente de fruits et légumes. Selon le rapport *Vivre, travailler, se divertir à Rosemont–La Petite-Patrie en 2037* (Lab Ville Prospective, 2017), le sujet de la sécurité alimentaire est ressorti au cours d'un atelier comme une préoccupation des citoyen·ne·s. Pour ceux-ci, l'avenir du quartier devrait prendre en compte la production locale d'aliments, élément qui ressort aussi dans la vision de l'agriculture urbaine portée par l'Arrondissement abordée à la section 11.

Le Plan stratégique de transition écologique (RPP, 2020b) vise à faire de Rosemont–La Petite-Patrie un territoire nourricier, notamment par l'entremise de projets d'autonomie alimentaire (poulaillers, ruches), l'augmentation de l'agriculture urbaine citoyenne et à des fins commerciales, et la facilitation de l'implantation de marchés de quartier.

2.5 La gestion de l'eau : un outil d'adaptation aux changements climatiques

L'optimisation de la gestion de l'eau obéit à une vision d'adaptation aux changements climatiques qui se décline en deux champs d'intervention distincts.

Il s'agit premièrement d'adopter des pratiques responsables de consommation de cette ressource qui tend à se raréfier. Une des 10 cibles du Plan de développement durable est la réduction de 20 % de l'utilisation de l'eau potable par l'industrie (par rapport à 2011) (RPP, 2017a). De plus, une série d'actions répondent à l'objectif « Optimiser la gestion de l'eau » visant la pérennisation des ressources.

La gestion de la consommation privée de l'eau passe également par une sensibilisation des résident·e·s afin de limiter le gaspillage d'eau potable dans les gestes du quotidien (lavage des voitures, arrosages des cours et

Figure 3 Couverture du diagnostic sur l'agriculture urbaine dans RPP d'AU/LAB (2019)

jardins, etc.). Ce mandat est réalisé par l'éco-quartier de Rosemont-Le Petite-Patrie (Éco-quartier de Rosemont–La Petite-Patrie, 2019).

Deuxièmement, l'eau de pluie apparait aussi comme un enjeu exigeant une gestion durable. Avec ses trois objectifs centrés sur la rétention des eaux de pluie, le septième mandat du Plan aménagement durable et transition écologique est concentré sur cet enjeu (voir encadré 3).

Ces objectifs et actions s'inscrivent également dans une vision d'amélioration de la qualité de vie dans l'arrondissement, notamment par la réduction de la température dans les îlots de chaleur. Ils sont renforcés dans le Plan stratégique de transition écologique (2020b) par une cible de perméabilisation des sols, afin de permettre le ruissellement des eaux pluviales. Cet effort de gestion des eaux pluviales est aussi inscrit dans une perspective de prévention à la pollution marine.
Nous manquons d'informations dans le corpus pour évaluer concrètement les actions réalisées par l'Arrondissement pour assurer une meilleure rétention des eaux de pluie dans les aménagements urbains. Toutefois, les actions de verdissement mises en œuvre dans le quartier peuvent s'inscrire dans cette optique d'optimisation de gestion de l'eau. L'installation de bacs récupérateurs d'eau de pluie est conseillée aux citoyen·ne·s souhaitant verdir l'espace public. Les jardins de rue installés dans le cadre du programme Faites comme chez vous visent également à favoriser le ruissellement des eaux de pluie (Nature Action Québec, 2019).

ENCADRÉ 3. Objectifs pour la rétention des eaux de pluie

« Adopter des stratégies d'aménagement pour favoriser la rétention des eaux de pluie pour contrer les effets et la pression des pluies abondantes sur nos infrastructures souterraines et pour lutter contre les îlots de chaleur. »
« Intégrer dans la stratégie de la ville carboneutre d'ici 2030 la récupération des eaux de pluie dans 100 % des nouvelles constructions et travaux de rénovation »;
« Appliquer les stratégies de rétention naturelle dans nos aménagements et nos parcs lors de nos travaux de réaménagement et de rénovation. »
(DDTET, 2020)

2.6 Une économie locale circulaire et collaborative

Dans sa vision du développement économique, l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie oppose le développement durable au développement économique traditionnel mettant en péril l'environnement. L'Arrondissement s'inspire de la définition du développement durable classique (Rapport Brundtland, 1987). Cette définition, axée sur la justice intergénérationnelle, a été opérationnalisée à la suite du sommet de la terre de 1992 pour lui donner le caractère « tripolaire » qu'on lui connait aujourd'hui. Au Québec, la Loi sur le développement durable intègre une dimension de gouvernance démocratique à cette définition afin d'encourager la transformation des pratiques administratives et de la société civile en accord avec les principes d'efficacité économique, d'équité sociale et de soutenabilité environnementale. C'est à cette définition que l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie adhère :

> Un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, qui repose sur une nouvelle forme de gouvernance favorisant la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision. (RPP, 2017a, p. 4)

Dans l'ensemble du corpus, les énoncés de vision portant sur l'économie sont surtout orientés vers le niveau local. Pour l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, un développement urbain viable passerait par la valorisation d'activités économiques vertes, écoresponsables, circulaires et collaboratives (quatrième axe d'intervention du Plan local de développement durable).

> Depuis quelques années, l'Arrondissement implante des mécanismes qui favorisent et encadrent les projets d'économie collaborative sur son territoire, développe des partenariats avec plusieurs entreprises d'économie sociale et encourage la tenue d'événements écoresponsables. La valorisation du bois de frêne en mobilier urbain, réalisée en partenariat avec un organisme d'insertion à l'emploi, en est un bon exemple. Au nombre des initiatives d'économie verte soutenues, on compte également des projets développés par La Coop Carbone, qui œuvre auprès des industries afin

> de réduire leurs émissions de GES, et par Solon, organisme qui investigue notamment sur le potentiel d'utilisation de l'énergie géothermique en milieu urbain. (RPP, 2017a, p. 21)

Cet extrait fait état d'un des leviers d'action permettant à l'Arrondissement de soutenir sa vision de l'économie locale. Ainsi, pour assurer un développement économique durable l'Arrondissement cherche le plus possible à avoir recours à des entreprises locales et d'économie sociale ou collaborative pour s'approvisionner. Cela passe également par des partenariats avec ces entreprises et les organismes du milieu pour mettre en œuvre des projets dans les différents domaines d'intervention.

L'approche de relocalisation des activités au sein des milieux de vie joue un rôle dans la réalisation de cette vision de l'économie locale (voir encadré 4).

À travers son soutien aux commerces locaux, Rosemont–La Petite-Patrie souhaite favoriser le développement des activités économiques sur son territoire en encourageant la consommation locale.

Le dynamisme économique est une cible du Plan stratégique de transition écologique (RPP, 2020b). Il s'agit pour l'Arrondissement de favoriser la création d'emplois « décents » et d'assurer le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire. Il y a également réaffirmation de l'importance de la consommation et de la production responsables, à travers la réduction et la gestion des déchets et la revalorisation des matières premières (bois de frêne).

ENCADRÉ 4. Objectifs pour l'économie locale

« Développer une stratégie pour favoriser la consommation quotidienne à moins de 500 mètres »
« Maintenir, consolider et diversifier les commerces et services de proximité qui répondent aux besoins de la population dans les quartiers »
(DDTET, 2020)

2.7 Renforcer la démocratie locale par la participation publique et la collaboration

Le renforcement de la démocratie locale apparait comme un objectif transversal à l'ensemble des interventions de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Généralement, son action repose sur le recours à la participation citoyenne et les partenariats avec les acteurs locaux. La participation des citoyen·ne·s aux décisions locales et l'appropriation de l'espace public par les Rosepatrien·ne·s s'inscrivent dans la poursuite d'un développement urbain durable par l'Arrondissement. En ce qui a trait à la démocratie locale, cet objectif du Plan directeur en développement social traduit la volonté de mettre en place, dans les consultations publiques, de stratégies d'inclusion des personnes les plus isolées.

> Utiliser une variété de pratiques de participation citoyenne comme véhicule d'inclusion sociale pour susciter la participation des citoyennes et des citoyens marginalisés ou en situation de vulnérabilité. (RPP, 2019b)

Toutefois, nous avons pu voir dans les rapports du volet citoyen du Défi zéro déchet et du programme Projets participatifs citoyens que la participation des personnes les plus vulnérables est un défi difficile à relever (Incita coop-conseil, 2019).

L'amélioration de la démocratie locale proposée par la municipalité de Rosemont–La Petite-Patrie se décline en 2 axes :

- La participation des acteurs locaux, citoyen·ne·s compris, à la définition d'une vision et d'orientations guidant l'action municipale;
- La mobilisation citoyenne autour de l'appropriation de l'espace public.

En ce qui concerne le premier axe, nous avons pu voir que chacun des plans directeurs et des plans d'action que nous avions à notre disposition sont issus d'un travail de concertation avec les acteurs locaux : CIUSSS, organismes communautaires sectoriels (comités logements, organismes en sécurité alimentaire), tables de quartiers et organes de concertation, sociétés de développement commercial, etc. De plus, plusieurs organismes communautaires et entreprises d'économie sociale locales ou montréalaises mettent directement en œuvre certaines des actions prévues dans les plans de travail des acteurs. Citons par exemple, le Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté (CÉRSÉ), Incita coop-conseil et Nature Action Québec.

Figure 4 Couverture du Cadre de référence du programme PPC (RPP, 2019a)

L'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie souhaite poursuivre cet effort de consultation des acteurs locaux, comme le montre l'axe 3 du Plan directeur en développement social « Diversifier et multiplier les manières de promouvoir et de soutenir l'engagement social et la participation citoyenne ». L'objectif de cet axe est de créer les conditions favorables à la participation de toute la population rosepatrienne, en particulier les personnes les plus marginalisées, à la vie démocratique de l'Arrondissement. Le Plan local de développement durable réaffirme également cette volonté de l'Arrondissement de renforcer la démocratie locale, comme on peut le lire dans l'extrait ci-dessous.

> Parce que le développement durable bénéficie d'une mobilisation de tous les acteurs d'une communauté, l'Arrondissement continuera de miser sur la précieuse collaboration et l'expertise de ses partenaires locaux, de même que sur l'implication de la population. Ensemble, à force d'innovation et grâce à la somme de nos actions et de notre engagement, nous parviendrons à créer un cadre de vie inspirant pour tous. (RPP, 2017a, p. 3)

Ceci démontre la volonté de l'Arrondissement d'intégrer les préoccupations des résident·e·s dans les actions municipales. Le rapport *Vivre, travailler, se divertir à Rosemont–La Petite-Patrie en 2037* s'inscrit dans cette logique de consultation des acteurs locaux et des citoyen·ne·s pour définir la vision d'avenir du quartier et les orientations de son développement (Lab Ville Prospective, 2017).

De plus, nous avons pu voir que l'appropriation de l'espace public est très présente dans les projets mis en œuvre par l'Arrondissement comme les ruelles vertes, les jardins de rues et le programme des Projets participatifs citoyens (Nature Action Québec, 2019; CÉRSÉ, 2019). La mobilisation citoyenne joue un rôle

de développement du lien social et du sentiment d'appartenance au quartier par les résident·e·s. La démocratie locale, ainsi que des principes de délibération et de coopération et l'appropriation citoyenne figurent parmi les principes de base du programme des Projets participatifs citoyens.

> Les milieux de vie sont des lieux d'appropriation citoyenne de l'espace public. En d'autres mots, ils ouvrent la voie à une nouvelle façon d'imaginer la ville, où les citoyens jouent un rôle dans l'évolution et la transformation de leur environnement. (RPP, 2019a, p. 4)

Ce programme offre un espace d'expérimentation de la démocratie collaborative et montre la volonté de l'Arrondissement d'offrir aux citoyen·ne·s une place dans le processus de transformation de leur environnement, dans une forme de mise en commun des ressources et de l'espace.

Le Plan stratégique de transition écologique (RPP, 2020b) renforce la centralité de la démocratie locale, par la participation citoyenne et les partenariats avec la société civile, et souligne l'importance du rôle des femmes dans le vie politique.

2.8 Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la dépendance aux énergies fossiles

La réduction des gaz à effet de serre (GES) est une des grandes cibles du Plan local de développement durable. De plus, le thème revient dans plusieurs des plans directeurs et des plans d'action de l'Arrondissement. L'objectif est de réduire de 80 % les émissions de la métropole montréalaise d'ici 2050. Cette cible traduit la vision d'une métropole « carboneutre », c'est-à-dire une ville ayant un impact limité sur l'environnement, dans une perspective de lutte contre les changements climatiques.

Le moyen principal retenu pour réduire les émissions de GES est la réduction de la place de l'automobile dans les rues de l'Arrondissement et la facilitation du recours aux transports actifs et collectifs, comme nous avons pu le voir à la section 2.3.

Néanmoins, la vision de l'Arrondissement ne se limite pas aux transports et aux comportements individuels des résident·e·s du quartier. Il souhaite également transformer ses propres pratiques en limitant sa dépendance aux énergies fossiles. Ainsi, la municipalité tente de réduire les GES générés par ses propres activités et de réaliser des économies d'énergie pour ses propres bâtiments.

> Toujours dans le but de réduire sa dépendance aux énergies fossiles, l'Arrondissement prévoit augmenter l'efficacité énergétique de ses installations et souhaite obtenir des certifications en ce sens pour certaines d'entre elles. (RPP, 2017a, p. 10)

Ce sont principalement les dépenses énergétiques des bâtiments qui sont visées par les actions de réduction des gaz à effet de serre. Cela passe par la réduction de la consommation énergétique des édifices municipaux, notamment en changeant les systèmes de chauffage au mazout et au gaz naturel pour des systèmes électriques et en assurant une meilleure isolation des bâtiments. Le mandat Bâtiment durable (réfection et construction des bâtiments publics) du Plan de travail Aménagement durable et transition écologique cible la réduction des émissions de GES dans les opérations de l'Arrondissement, principalement par l'amélioration de la performance écologique des bâtiments publics. Toutefois, nous n'avons pu trouver dans le corpus un ou des documents rendant compte de la mise en place de ces actions.

2.9 La gestion des matières résiduelles

Le thème de la gestion des matières résiduelles illustre la volonté de l'Arrondissement de transformer ses propres pratiques et d'impliquer ses employées dans la transition socioécologique. Les efforts en matière de gestion des matières résiduelles traduisent également la vision de quartiers au sein desquels les résident·e·s ont les moyens de limiter leur impact sur l'environnement. On parle ici d'inciter chaque personne à transformer son mode de vie, allant jusqu'à la promotion de la réduction des déchets à la source par un mode de vie zéro déchet. Comme le verdissement, cet enjeu est depuis longtemps pris en charge par l'action municipale. Ainsi, Rosemont–La Petite-Patrie figure parmi les premiers arrondissements à avoir implanté la collecte des résidus alimentaires sur son territoire.

Dans le Plan local de développement durable, la municipalité affirme sa volonté de pousser plus loin

la sensibilisation des Rosepatrien·ne·s à la gestion des déchets. Ainsi, la collecte des résidus alimentaires a été mise en place depuis 2010 pour les immeubles résidentiels de RPP. L'Arrondissement souhaite implanter la collecte des résidus alimentaires aux édifices de plus de neuf logements, les commerces, les institutions et les industries d'ici à 2023.

La municipalité a également mis en place un programme de sensibilisation et d'accompagnement à la réduction des déchets à la source pour les résident·e·s, les commerces et au sein des bâtiments municipaux, en collaboration avec Incita coop-conseil. L'objectif est de réduire la production des déchets en amont de la collecte grâce au Défi zéro déchet, un programme de sensibilisation et de réduction des déchets à la source en trois volets :

- un volet municipal, visant la réduction à la source des déchets produits par l'Arrondissement (Coté, 2019; Coté, 2018);
- un volet citoyen ciblant l'accompagnement de Rosepatrien·ne·s souhaitant tendre vers un mode de vie zéro déchet (Incita coop-conseil, 2019);
- un volet commercial afin d'implanter la collecte des résidus alimentaires et de décerner une certification aux commerces engagés dans le tri sélectif (RPP, 2019c).

À l'automne 2018, des bacs de récupération ont été installés dans les cuisines et bureaux de l'Arrondissement (5650, rue D'Iberville) et une campagne de sensibilisation a permis d'impliquer le personnel dans le tri des résidus alimentaires. Ceci a permis de récupérer 85 % des résidus alimentaires générés (évaluation réalisée sur une semaine). À la suite du succès du projet de gestion des matières résiduelles dans le bureau administratif ayant eu lieu en 2018, l'Arrondissement souhaite élargir la collecte des résidus alimentaires à l'ensemble de ses bâtiments municipaux. Cet élargissement de la démarche est rendu possible par une forte mobilisation du personnel municipal. L'implication du personnel et la sensibilisation/formation sont des outils de la réussite de la démarche. En 2020, ce sont les travaux publics qui devaient mettre en place des pratiques de réduction des déchets.

Grâce au Défi zéro déchet, la municipalité a reçu, pour le 5650, rue D'Iberville, l'attestation de niveau « Élite » (niveau le plus avancé) du programme Ici on recycle de Recyc-Québec. Ce programme a conduit à la mise en place de plusieurs mesures visant la réduction des déchets à la source, notamment une politique de gestion des matières résiduelles et une politique d'événements écoresponsables.

La première cohorte du volet citoyen du Défi zéro déchet a permis d'accompagner 50 foyers, soit 120 participant·e·s, et de réduire de 50 % en moyenne les déchets et de 39 % les matières résiduelles jetées. Le projet consiste en un accompagnement de 8 mois avec plusieurs activités sur le zéro déchet et de réseautage/partage d'expériences entre participant·e·s. Malgré

Photo: Markus Spiske / Unsplash

la tentative d'avoir un échantillon représentatif de la population de l'arrondissement, le programme est suivi par une majorité de femmes (même si on y trouve 20 % d'hommes), de personnes diplômées (même si 14 % des participant·e·s n'ont pas de diplôme universitaire) et de propriétaires (50 %). Le programme a été renouvelé une deuxième année avec 50 foyers rassemblant 115 résident·e·s. À mi-parcours, les résultats de la démarche faisaient état d'une baisse de 30 % de la génération des déchets et de 22 % de l'ensemble des matières résiduelles. Compte tenu du nombre de personnes accompagnées relativement faible par rapport à la population totale de l'arrondissement, le Défi zéro déchet a globalement un impact faible sur la collecte des déchets. Cependant, ce programme permet de renforcer la sensibilisation à la réduction des déchets à la source, ainsi qu'au tri des matières résiduelles et au compostage. Il doit être reconduit pour une troisième année.

Finalement, le volet commercial du Défi zéro déchet est en cours de conception. Le programme vise à offrir un accompagnement de 3 heures à 150 commerces dans leur gestion des matières résiduelles, puis à poursuivre l'accompagnement (15 heures) pour encourager la mise en place de la collecte des résidus alimentaires et la réduction à la source auprès de 70 commerces dans le but de décerner une attestation « Action-réduction » à ceux ayant mis en place la collecte et le recyclage au sein de leur établissement. En amont de cette démarche, un sondage doit être réalisé auprès de 35 commerces pour faire un état de situation des matières résiduelles dans les commerces. Ce programme est arrimé à la mise en place de la collecte des résidus alimentaires pour les commerces, les institutions et les industries.

2.10 La lutte contre les îlots de chaleur

La question de la lutte contre les îlots de chaleur est transversale à plusieurs thématiques. Cette préoccupation s'inscrit dans une perspective de résilience aux changements climatiques. L'Arrondissement tente par plusieurs interventions d'améliorer la qualité de vie des habitants dans la perspective du réchauffement des aires densément bâties.

Nous avons déjà abordé la question du verdissement et de l'augmentation de la canopée dont les objectifs sont multiples et comprennent celui de la diminution de la température des quartiers densément bâtis. L'objectif est de « réduire la température moyenne de 2 degrés dans les zones d'îlots de chaleur pour les amener à des zones tolérables » (DDTET, 2020).

Une des actions ciblées pour réduire les îlots de chaleur est le verdissement du domaine privé. Ainsi, une modification faite en 2015 au Règlement d'urbanisme de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie prévoit un taux de verdissement allant de 25 à 35 % du terrain pour les nouvelles constructions et les rénovations de type résidentiel. En plus de ces dispositions, l'Arrondissement souhaite « réduire de 25 % le taux de minéralisation dans les zones ICU sur une période de 5 ans » (DDTET, 2020), libérant ainsi de l'espace pouvant être disponible pour le verdissement et l'augmentation de la canopée.

D'autres interventions sur le cadre urbain ont pour objectif de réduire les facteurs de chaleur au sein des quartiers de Rosemont–La Petite-Patrie. Il s'agit à la fois d'intervenir sur les infrastructures municipales avec l'aménagement de toits blancs et verts, mais également sur les espaces privés, avec l'aménagement des espaces de stationnements (verdissement, réduction de l'espace minéralisé, récupération des eaux de pluie…).

La lutte contre îlots de chaleur urbains est un des objectifs du Plan stratégique de transition écologique (RPP, 2020b). Il se concrétise par des efforts de verdissement et de déminéralisation des espaces publics et privés.

2.11 L'agriculture urbaine : de l'appropriation de l'espace public à un système alimentaire local

L'agriculture urbaine est vue par l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie comme un outil « de la transition écologique et de la résilience urbaine » (RPP, 2020a). L'agriculture urbaine constitue une part importante des actions mises en œuvre par l'Arrondissement en collaboration avec les organismes et entreprises d'économie sociale du milieu. Ces projets s'inscrivent dans la priorité 3 du Plan local de développement durable (RPP, 2017a, p. 17) : « Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé » dont l'action 12 consiste à « intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers ».

En 2019, le Laboratoire d'agriculture urbaine (AU/

Jardin communautaire La Mennais. Photo: Éliane Brisebois

LAB) a réalisé un diagnostic des projets en agriculture urbaine dans l'arrondissement. AU/LAB fait état de cinq initiatives de l'Arrondissement pour appuyer le développement de l'agriculture urbaine : les jardins communautaires, le programme Faites comme chez vous et les ruelles vertes, les poulaillers urbains et le programme Projets participatifs citoyens. Ces cinq dispositifs sont basés sur l'implication citoyenne et la mise en œuvre d'une structure d'accompagnement municipale ou communautaire.

> Bien que l'alimentation soit au cœur de plusieurs des projets, la majorité d'entre eux ne semble pas contribuer de manière significative à la sécurité alimentaire. Ces projets servent néanmoins d'occasions pour éduquer et sensibiliser sur la diversité et la provenance des aliments. (AU/LAB, 2019)

D'après AU/LAB, les projets en agriculture urbaine contribuent faiblement à améliorer l'offre alimentaire dans le quartier. Ces projets ont plutôt pour vocation la sensibilisation et l'éducation (moutons dans les parcs, ruelles, etc.). Ils permettent une appropriation de l'espace public, l'atteinte d'objectifs de transition écologique et la création de liens sociaux entre résident·e·s. Les jardins communautaires sont très demandés par les Rosepatrien·ne·s et un grand nombre de personnes sont en attente d'une place dans un jardin. En ce qui concerne les poulaillers, bien qu'ils aient été accueillis de façon enthousiaste par la population, la réglementation doit être assouplie et l'accompagnement renforcé pour faciliter la participation des Rosepatrien·ne·s à ce projet.

Les expérimentations et projets mis en place dans Rosemont–La Petite-Patrie ont conduit l'Arrondissement à envisager la création d'un politique d'agriculture urbaine dont le but est de « consolider les projets à fort potentiel en agriculture urbaine ainsi que d'en promouvoir son développement » (RPP, 2020a).

> La politique visera à établir des synergies entre les jardins individuels, les jardins communautaires et collectifs, les interventions en terrain public ainsi que privé et une agriculture urbaine de type commerciale, comme des exploitations agricoles, liées à la ville et ses citoyens. Inspiré du concept d'économie circulaire, il s'agira également de définir les rôles et les interactions possibles entre les producteurs agricoles urbains et les promoteurs immobiliers ou gestionnaires d'immeubles. Un maillage afin de favoriser l'utilisation de l'espace disponible sur le territoire pour attirer des producteurs ou en favoriser l'émergence au sein de l'arrondissement. (RPP, 2020a)

Les objectifs derrière cette politique d'agriculture urbaine dépassent le cadre du jardinage dans les jardins communautaires. Par ces orientations, l'Arrondissement entend contribuer à la création d'un système alimentaire local sur lequel les citoyen·ne·s ont un certain pouvoir (en ce qui a trait à la production alimentaire notamment) et au sein duquel une offre alimentaire de qualité est accessible au plus grand nombre.

2.12 Culture et patrimoine

La vitalité culturelle des quartiers est une autre des caractéristiques de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. La municipalité s'est dotée d'un Plan directeur culturel visant à planifier le déploiement de la culture sur le territoire de Rosemont–La Petite-Patrie pour améliorer la qualité de vie des Rosepatrien·ne·s.

Ce Plan directeur culturel 2016-2020 définit la stratégie de développement culturel de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. Le principal objectif de ce plan est d'améliorer la qualité de vie de la population par la vitalité culturelle. Tout comme le Plan directeur en développement social, ce plan s'inscrit dans une logique de développement durable, notamment par la création de liens sociaux à travers l'art et les activités culturelles de l'Arrondissement.

L'approche privilégiée est celle d'une « culture de très grande proximité » (RPP, 2016, p. 5), dans une perspective territoriale de petite échelle. En ce qui concerne la transition socioécologique, ce plan est intéressant, car il propose une modalité d'action peu exploitée lorsque l'on pense aux changements climatiques. Il vise à développer une offre artistique locale au sein des milieux de vie, contribuant ainsi à limiter les déplacements des Rosepatrien·ne·s hors de leur quartier et à améliorer leur qualité de vie. Le plan a également pour but d'augmenter les lieux de rencontres avec la culture et d'offrir des espaces d'expression culturelle variés et spontanés. La culture est ici un outil d'amélioration de la qualité de vie au sein de RPP et de revitalisation des quartiers. Elle contribue à la création de liens sociaux et à l'appropriation citoyenne des milieux de vie.

Figure 5 Les grandes orientations du Plan de développement culturel (RPP, 2016, p. 8)

L'Arrondissement planifie le développement d'une culture de proximité directement reliée à l'approche des milieux de vie. Ainsi, le Plan de travail Aménagement durable prévoit comme objectif de « développer une stratégie pour avoir une offre culturelle et de loisirs 4 saisons à moins de 500 mètres » (DDTET, 2020). Ceci est à mettre en parallèle avec la volonté de réduire les déplacements en automobile ainsi que les émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, l'Arrondissement souhaite investir dans des infrastructures culturelles de proximité et les liaisons en transports en commun vers les lieux culturels, et favoriser la place de l'art de la culture dans l'espace public.

Le développement de l'offre artistique et culturelle est relié à l'inclusion et à l'accessibilité des services pour l'ensemble des citoyen·ne·s que l'on retrouve dans le Plan local de développement durable et dans le Plan directeur en développement social.

> Finalement, tout en maintenant les investissements dans les infrastructures des quartiers et dans la préservation du patrimoine bâti et culturel, l'Arrondissement s'affairera à démocratiser l'art et la culture en les décloisonnant. De ce fait, il entend multiplier l'offre culturelle et de loisirs dans les espaces publics et les milieux de vie. (RPP, 2017a, p. 17)

Ainsi, plusieurs actions en faveur de l'accessibilité de la culture pour les personnes âgées peuvent être relevées dans le plan Place aux aînés, comme la construction d'une piste de danse au parc Lafond ou la programmation d'activités à destination des aîné·e·s dans les maisons de la culture et les bibliothèques.

Photo: Éliane Brisebois

3. Les dispositifs et des modalités d'intervention

Les thématiques présentées plus haut ne se prêtent pas toujours aux mêmes dispositifs et modalités d'intervention. Dans le contexte où la transition écologique demeure un thème relativement nouveau pour l'action municipale, il est utile de documenter quels dispositifs de gouvernance et d'intervention sont mis de l'avant prioritairement, ou lesquels demeurent peu utilisés. Nous proposons dans cette section une catégorisation des dispositifs et des modalités d'intervention trouvés dans le corpus de documents et dans la littérature existante en matière d'action publique. Nous les avons catégorisés comme suit :

- **Les plans et politiques**, qui précisent, dans des proportions variées, la vision souhaitée, les grandes orientations et les priorités d'action relatives à un secteur ou à un enjeu, et qui indiquent certains dispositifs ou modalités pour les concrétiser (ceux-ci sont liés aux catégories suivantes).
- **Les dispositifs de concertation et participation citoyenne**, qui participent à la prise de décision, voire à la création de partenariats avec la communauté. Ces dispositifs peuvent s'appuyer sur des structures existantes ou nouvelles visant à réfléchir ou à agir ensemble relativement à un secteur ou à un enjeu donné.
- **Les mesures prescriptives**, qui établissent des normes ou des critères pour encadrer certaines interventions afin que celles-ci répondent à un enjeu donné et qui, dans certains cas, peuvent s'accompagner de mesures punitives ou coercitives. Ces mesures peuvent être d'ordre général ou établies au cas par cas, projet par projet.
- **Les projets et les interventions**, qui concrétisent physiquement, sur le territoire, la réponse qu'on souhaite donner eu égard à un enjeu. Il peut s'agir, par exemple, d'aménagement de corridors de biodiversité, de pistes cyclables, d'infrastructures de gestion des eaux de pluie, etc.
- **Les mesures incitatives**, qui soutiennent, par des programmes d'aide technique, financière ou autre, les citoyen·ne·s et les acteurs locaux qui adoptent des pratiques souhaitées (usages de l'espace public, mode de déplacements).
- **Les activités de sensibilisation**, qui visent à informer les citoyen·ne·s ou les acteurs locaux afin d'opérer des changements dans les modes

de vie. La responsabilité de ces activités peut être déléguée à un organisme.

Bien entendu, une intervention peut appartenir à plusieurs catégories. Par exemple, l'aménagement d'une piste cyclable est une intervention concrète qui peut également être perçue ou définie par certains acteurs comme une mesure incitative ou une activité de sensibilisation visant à encourager une transformation des modes de déplacements des résident·e·s sur le territoire.

3.1 Les plans et politiques

Plusieurs plans directeurs posent les bases de la vision de la transition socioécologique portée par l'Arrondissement. Ces plans permettent de définir des objectifs et des orientations, ainsi que les grandes modalités d'intervention. Ils sont généralement circonscrits dans une période de temps donné. De ces orientations découlent une série d'actions et de projets visant l'atteinte des objectifs fixés. En outre, ces plans sont souvent arrimés à des plans directeurs de la Ville de Montréal, dont ils sont le pendant local. Ces documents sont également des outils de communication à l'intention des résident·e·s puisqu'ils sont publiés sur le site de l'Arrondissement et disponibles à tous et toutes.

Parmi les plans directeurs et d'action que nous avions à notre disposition, quatre d'entre eux font mention d'actions et de dispositifs concrets :

- Le Plan local de développement durable 2017-2020 établit une série d'actions adaptées au contexte local pour atteindre les cibles fixées par le plan Montréal durable 2016-2020 en matière de développement durable.
- Le Plan local de déplacements est un plan d'action sur la mobilité dans l'Arrondissement de RPP visant à harmoniser et à sécuriser la circulation des piétons, cyclistes, automobilistes et à enrichir l'offre en voies cyclables et en transports en commun.
- Le Plan Place aux aînés 2017-2019 (Municipalités amies des aînés) est, pour sa part, un plan d'action visant l'insertion et la réponse aux besoins des aîné·e·s dans la municipalité.
- La Stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et de lutte contre l'insalubrité est, quant à elle, une série de dispositifs visant à améliorer la qualité de l'offre en logements sociaux dans RPP.

D'autres plans servent davantage à établir les grandes orientations guidant l'ensemble des actions de l'Arrondissement, mais ne présentent pas de plans d'action permettant d'identifier les dispositifs concrets qui s'y rattachent :

- Le Plan directeur en développement social 2020-2024 définit les orientations en matière de développement social de Rosemont–La Petite-Patrie à appliquer à l'ensemble des politiques, programmes et projets réalisés sur son territoire. Ce plan ne s'accompagne pas d'un plan d'action et nous n'avons pu y identifier les dispositifs permettant d'atteindre la vision de développement social poursuivie par l'Arrondissement.
- Le Plan directeur culturel 2016-2020 définit la stratégie de développement culturel de l'Arrondissement de RPP. Le principal objectif de ce plan est d'améliorer la qualité de vie des citoyen·ne·s par la vitalité culturelle. Ce plan est un document de vision, mais nous n'avions pas accès au plan d'action correspondant aux objectifs.

Nous avions également à notre disposition un plan de travail interne, le Plan de travail de la DDTET — Aménagement durable et transition écologique. Il contient huit mandats ayant pour objectifs de développer des stratégies de transition écologique dans l'aménagement et la réglementation de l'Arrondissement. Il prévoit des actions de planification, d'études et de prospection (réalisation de plan, inventaire des parcs et espaces verts, identification des enjeux par quartier, etc.), qui sont réalisées par les services de l'Arrondissement, parfois en collaboration avec les services de la Ville de Montréal.

Ces plans et politiques couvrent tous les enjeux et domaines thématiques abordés dans la précédente section. Ils traduisent la vision d'avenir des quartiers que l'Arrondissement cherche à concrétiser et donnent les grandes orientations pour l'ensemble des interventions et des dispositifs mis en place pour atteindre la vision de transition écologique. On trouve également des éléments de planification dans tous les documents relatifs à la mise en place de projets et de programmes concrets.

Bien qu'aucun document de politique ne nous ait été fourni dans le corpus, ces plans font fréquemment référence à des politiques publiques déjà en vigueur telles que la Politique de développement durable pour

les édifices de la Ville de Montréal, la Politique de l'arbre, la Politique de développement social : Montréal de tous les possibles, etc. (RPP, 2019b). L'élaboration de politiques publiques constitue aussi des pistes d'action permettant de répondre aux objectifs fixés dans les documents des planifications. À titre d'exemple nous pouvons souligner la Politique d'agriculture urbaine, dont le mandat de rédaction a été confié à AU/LAB (voir section 2.11).

3.2 Les dispositifs de concertation et de participation citoyenne

L'Arrondissement de RPP met l'accent sur la concertation, le tissage de partenariats avec les organisations et entreprises locales et la participation citoyenne dans une grande majorité de ses actions.

La concertation et la participation citoyenne sont des dispositifs permettant d'identifier les interventions et projets répondant le mieux aux besoins et aspirations des résident·e·s de l'Arrondissement. Ces pratiques visent également à renforcer la démocratie locale en favorisant la participation du plus grand nombre aux décisions publiques.

Nous avons noté l'effort de concertation mis en œuvre pour la rédaction de tous ces plans directeurs, grâce à la mobilisation des acteurs locaux actifs dans le domaine visé. Ainsi, la Stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et de lutte contre l'insalubrité prévoit la création d'un comité de suivi, composé d'organismes œuvrant sur la question du logement social (comités logement, groupe de ressources techniques, etc.) afin d'assurer l'application de la politique.

La concertation passe en outre par la liaison avec d'autres paliers de gouvernement et les acteurs provinciaux, fédéraux et internationaux. À titre d'exemple, le plan local de développement durable inscrit dans ses priorités d'action la mobilisation des parties prenantes. Cela passe par la mobilisation des acteurs du milieu et en particulier des citoyen·ne·s, mais aussi le rayonnement des initiatives et la participation de l'Arrondissement à des espaces de concertation de la Ville de Montréal. En outre, ce maillage avec les autres paliers de gouvernement est souvent nécessaire pour atteindre des objectifs dépassant les compétences de l'Arrondissement. Ainsi, le Plan local de déplacements prévoyait le soutien

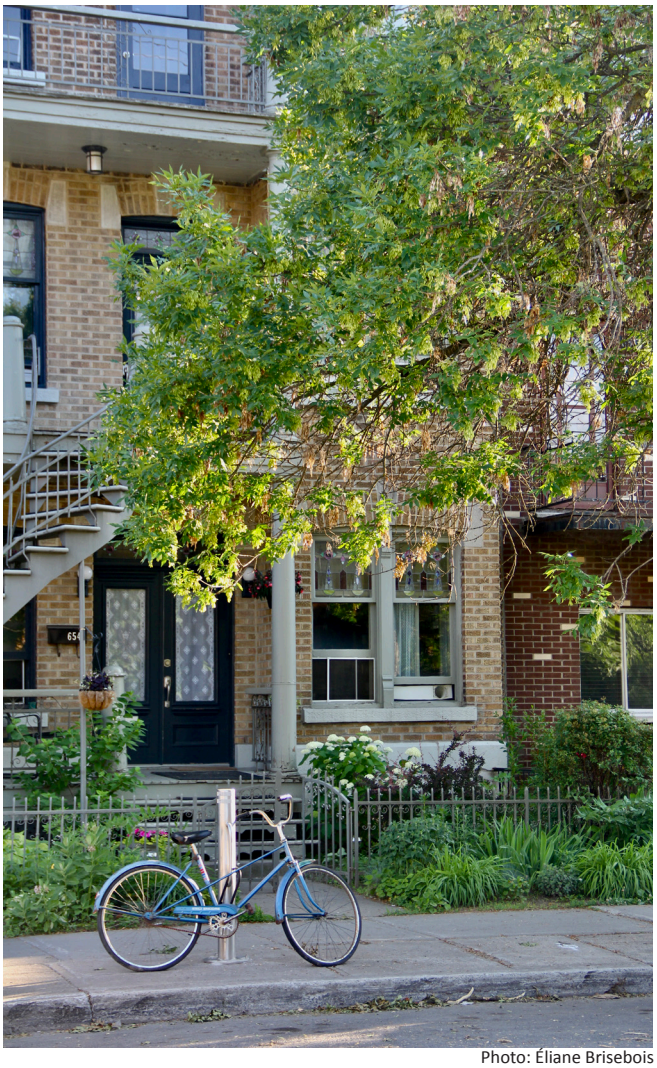

Photo: Éliane Brisebois

à la ville-centre pour l'aménagement de traverses piétonnières au-dessus de la voie ferrée (projet qui n'a malheureusement pas abouti).

Le programme des Projets participatifs citoyens est un exemple concret de l'utilisation des dispositifs de concertation et participation citoyenne pour atteindre la vision de transition de RPP.

> Avec le programme Projets participatifs citoyens, l'Arrondissement se fixe pour objectifs de : 1) Favoriser l'implication des citoyens à l'amélioration de leur quartier; 2) Soutenir l'organisation de groupes de citoyens et la réalisation de projets citoyens; 3) Permettre aux citoyens de décider démocratiquement d'un ou des projets prioritaires à réaliser dans leur quartier; 4) Encourager la création de liens sociaux entre voisins. (RPP, 2019a, p. 2)

Ce programme permet aux résident·e·s de Rosemont–La Petite-Patrie de participer à un processus de démocratie délibérative, en se rassemblant pour identifier et mettre en œuvre des projets visant l'amélioration de leur milieu de vie. Les projets en verdissement mis en œuvre par les citoyen·ne·s, accompagnés par les organismes communautaires locaux, sont d'autres exemples de dispositifs de concertation et de participation citoyenne. En participant à ces projets, les citoyen·ne·s s'approprient leur milieu de vie, contribuent à son amélioration et font part de leurs défis et préoccupations à l'Arrondissement.

> Au début de l'année 2019, un groupe de citoyens fortement mobilisé du quartier a approché le programme Faites comme chez vous afin d'évaluer les opportunités de partenariat pour le verdissement du parc Léon-Provancher. Désireux d'améliorer son milieu de vie, ce groupe de citoyens a procédé à la réalisation d'un sondage, la création et mise à jour d'une page Facebook et la réalisation d'un site Web. Le programme Faites comme chez vous, en partenariat avec l'école des métiers de l'horticulture de Montréal (EDMHM), dont les locaux sont géographiquement collés au parc, s'est engagé à fournir un accompagnement en termes de ressources humaines et financières au groupe de citoyens. » (Faites comme chez vous, 2019, p. 33)

Nous avons pu voir cependant que certains enjeux ne font pas l'objet de dispositifs de concertation ou de participation citoyenne : la lutte contre les îlots de chaleur, la gestion de l'eau, la réduction des émissions de GES. Si ces thématiques sont mentionnées dans le Plan local de développement durable et ont donc été « validés » comme des priorités d'action par les partenaires interpellés au cours de sa rédaction, nous n'avons identifié aucun dispositif concret de concertation ou de participation citoyenne se penchant sur ces enjeux. Ce sont par ailleurs des thématiques sur lesquelles nous avons trouvé peu d'actions concrètes. Ainsi, soumettre ces enjeux à la discussion avec les parties prenantes et acteurs du milieu pourrait être un moyen d'identifier des pistes d'actions concrètes pour atteindre les objectifs du Plan local de développement durable.

3.3 Les mesures prescriptives

L'imposition de normes ou de critères est un des moyens pouvant être utilisés pour mettre en œuvre les grandes orientations définies dans les documents de planification. Ces normes et critères sont traduits dans plusieurs dispositifs réglementaires tels que le Règlement d'urbanisme adopté par l'Arrondissement, la réglementation sur l'eau potable (Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, 2017a), le Règlement sur le contrôle des animaux (RPP, 2020a). Les mesures prescriptives peuvent également être présentes sous forme « contractuelle » dans les ententes signées avec certains promoteurs.

Le Règlement d'urbanisme est le règlement le plus couramment mentionné dans les documents du corpus. Nous avons mentionné, dans la section 1.2, les règles encadrant le verdissement ainsi que la plantation et l'abattage d'arbres sur le domaine privé. Le mandat 8 du plan de travail Aménagement durable et transition écologique est entièrement consacré à la révision du Règlement d'urbanisme afin que celui-ci soit davantage orienté vers la transition écologique.

Le Règlement d'urbanisme impose également des normes pouvant avoir une certaine influence en matière de mobilité. Par exemple, il en est ainsi en ce qui concerne le nombre de cases de stationnement et de supports à vélo dans les nouvelles constructions. Par ailleurs, le Plan de développement durable prévoit une modification au règlement afin d'ajouter l'installation de bornes de recharge dans certains projets immobiliers.
En ce qui a trait aux prescriptions de nature contractuelle, nous avons vu que la Stratégie locale d'inclusion de logements sociaux et abordables et de lutte contre l'insalubrité s'accompagne de critères afin de favoriser la construction de logements sociaux et abordables dans les nouvelles constructions ou le versement d'une compensation financière à cette fin. Actuellement, cette stratégie s'applique uniquement lorsque le projet est dérogatoire à la réglementation en vigueur.

Les thématiques ne faisant pas l'objet de mesures prescriptives (visibles dans le corpus des documents analysés) sont les suivantes : culture et patrimoine; milieu de vie; gestion des matières résiduelles et; réduction des GES. Toutefois, notons que les dispositions concernant l'urbanisme et le logement contribuent à créer des milieux de vie plus conviviaux et inclusifs.

Photo: Éliane Brisebois

3.4 Les projets et les interventions

Le corpus de textes fait état de plusieurs interventions concrètes. L'Arrondissement affirme à plusieurs reprises sa volonté de développer des projets pour transformer les quartiers et améliorer la qualité de vie des Rosepatrien·ne·s. Ces projets peuvent être mis en place directement par l'Arrondissement ou délégués à des acteurs locaux. Nous avons trouvé des exemples de projets et d'intervention planifiés ou déjà mis en œuvre par l'Arrondissement ou ses partenaires mandataires concernant tous les thèmes, à l'exception de la lutte contre les îlots de chaleur.

Le verdissement est un thème faisant l'objet de nombreux projets et intervention sur le territoire de Rosemont–La Petite-Patrie. Les premières ruelles vertes ont fait leur apparition il y a une dizaine d'années dans le secteur. L'Arrondissement tente de mettre en œuvre des mesures favorisant la biodiversité et d'autres projets sont prévus pour les années à venir, comme le projet pilote pour la gestion de l'herbe à poux. Ces projets font largement appel à des partenaires du terrain (Écoquartier et Faites comme chez vous, Miel Montréal, etc.), ainsi qu'à la participation citoyenne.

Les projets et interventions en mobilité sont très nombreux dans notre corpus, en raison de la présence du Plan local de déplacement, mais aussi parce que cela semble être un thème central de l'action de l'Arrondissement dans les dernières années. À titre d'exemple, nous pouvons citer la bonification du réseau cyclable, qui consiste en la modification de la voirie par l'ajout de bandes et de pistes cyclables, l'installation de panneaux de signalisation (limitations de vitesse, arrêts, etc.) et la modification des sens de circulation de certains axes. Ces projets en mobilité ont pour vocation de limiter les émissions de GES dues au transport dans l'arrondissement et de faciliter l'usage des transports actifs et collectifs. Ils se font en partenariats avec les autres acteurs montréalais de la mobilité, en particulier la STM, le SPVM et la ville-centre.

En ce qui concerne la gestion des matières résiduelles, l'Arrondissement a été également très proactif pour implanter la collecte de résidus alimentaires au sein des bureaux administratifs et des édifices commerciaux et favoriser une meilleure gestion des déchets lors de ses activités. Ces projets demandent l'implication des employés municipaux et visent à favoriser une transformation des pratiques au sein de l'administration.

En outre, les documents de planification prévoient la mise en œuvre de plusieurs mesures concrètes pour les infrastructures (infrastructures culturelles, aménagement des parcs, du mobilier urbain), l'animation culturelle du quartier (activités dans les bibliothèques, dans les parcs, etc.) et l'aménagement et la gestion du cadre bâti (accessibilité universelle des édifices municipaux, déminéralisation, décontamination, etc.).

3.5 Les mesures incitatives

L'Arrondissement met également en place des mesures incitatives en faveur de la transition socioécologique afin de favoriser la transformation des modes de vie de ses résident·e·s.

RPP met en œuvre, en collaboration avec les acteurs locaux, un grand nombre de programmes visant à favoriser l'appropriation de l'espace public par

les Rosepatrien·ne·s et la mise en place de projets de verdissement et d'agriculture urbaine. Ainsi, le programme Faites comme chez vous, sous la responsabilité de Nature Action Québec, permet aux citoyen·ne·s, organismes et entreprises du quartier de bénéficier d'accompagnement (écoconseil, soutien aux activités de verdissement et de gestion des matières résiduelles). Ces projets sont accompagnés d'incitatifs financiers et matériels gérés par l'Arrondissement, tels que la mise à disposition de terrain public (jardin communautaire), l'excavation des secteurs sujets au verdissement ou le don (ou la vente à faible coût) de mobilier urbain, de terre, de compost ou de végétaux.

Deux autres programmes mentionnés dans les sections précédentes s'intègrent dans cette catégorie de mesures incitatives : le programme Projets participatifs citoyens, visant à favoriser l'amélioration des milieux de vie par la population (voir section 2.7), et le programme du Défi zéro déchet, proposant un accompagnement personnalisé pour l'adoption de mesures de réduction des déchets résidentiels et commerciaux (voir section 2.9).

L'encadré 5 évoque les moyens humains et financiers mobilisés dans le programme Projets participatifs citoyens pour soutenir les résident·e·s du quartier dans la réalisation de leurs projets. Cet accompagnement, réalisé en collaboration avec le Centre d'écologie urbaine de Montréal, est agrémenté d'un budget de 10 000 $ pour chacun des milieux de vie participant au programme. L'allocation d'un budget et l'accompagnement des comités sont deux incitatifs très importants dans les démarches de mobilisation citoyenne, car ils donnent d'entrée de jeu les moyens de base aux participant·e·s pour mettre en œuvre les projets (RPP, 2019a).

Nous avons également noté la volonté de l'Arrondissement de pallier les difficultés d'accès à l'alimentation dans certains quartiers par quelques mesures incitatives visant les commerçant·e·s. Ainsi, dans le Plan local de développement durable, deux mesures incitatives visent à augmenter l'offre alimentaire par l'assouplissement de réglementations sur la vente de fruits et légumes (marchés saisonniers et vente en extérieur devant les commerces).

Les mesures incitatives sont très variées : incitatifs financiers ou matériels, programme d'accompagnement à des projets citoyens, dispositifs réglementaires, etc. Nous notons toutefois que ces dispositifs restent peu utilisés et sont concentrés sur les projets citoyens de verdissement ou d'appropriation de l'espace public.

ENCADRÉ 5. Responsabilités assumées par l'Arrondissement dans le cadre du programme des PPC

« Pour assurer son succès, l'Arrondissement s'engage auprès des comités de milieu de vie à assumer certaines responsabilités.

Accompagnement continu
L'Arrondissement accompagne les milieux de vie de manière continue par l'intermédiaire d'un OBNL mandaté. Cet accompagnement concerne aussi bien la création des comités et la réalisation des projets participatifs que le déroulement général des activités des comités.

Financement
L'Arrondissement finance l'OBNL mandaté pour accompagner les comités de milieux de vie et, chaque année, il alloue un budget pour soutenir la réalisation des projets participatifs.

Communications
L'Arrondissement met à la disposition des comités des outils de base de communications pour faciliter la mobilisation de citoyens dans le milieu de vie et la promotion des ateliers ouverts à tous.

Approbation et recommandations des projets participatifs
L'Arrondissement analyse les documents fournis par le comité de milieu de vie et fait des recommandations pour en faciliter la réalisation. Une approbation officielle des projets par l'Arrondissement est nécessaire avant de débuter la mise en œuvre.

Disponibilité
L'Arrondissement s'engage à être à l'écoute des besoins et demandes des milieux de vie et à faciliter leurs activités, dans la mesure du possible.

Coordination des demandes
Un employé de l'Arrondissement a la responsabilité de transmettre les demandes des comités aux services internes concernés et de coordonner les actions des milieux de vie, de l'OBNL et de l'Arrondissement. Ce dernier s'engage à faire un suivi des demandes des comités. »

(RPP, 2019a)

3.6 Les activités de sensibilisation

La dernière catégorie de dispositifs que nous avons identifiée dans le corpus documentaire est constituée des activités de sensibilisation mises en œuvre par l'Arrondissement et ses partenaires pour encourager des changements dans les comportements des résident·e·s. Ce dispositif se décline dans une grande variété de thèmes et de modalités.

Les activités de sensibilisation sont surtout mises en œuvre par les organismes du quartier mandatés par l'Arrondissement. Une grande partie des actions de l'éco-quartier et de Nature Action Québec (programme Faites comme chez vous) sont des activités de sensibilisation auprès des résident·e·s de Rosemont–La Petite-Patrie sur les thèmes du verdissement, de la gestion de l'eau, de la gestion de matières résiduelles. Le projet de poules urbaines, géré par AU/LAB, a fait l'objet de sensibilisation auprès des foyers désirant en apprendre plus sur l'agriculture urbaine et la gestion d'un poulailler urbain (santé, sécurité, réglementation, bon voisinage).

Les projets, programmes et interventions mis en œuvre par l'Arrondissement sont également des outils de sensibilisation. À titre d'exemple, le Défi zéro déchet et le programme d'implantation de la collecte des résidus alimentaires au sein des édifices municipaux ont fait l'objet de campagnes sensibilisation sur le tri et la réduction à la source des déchets auprès des employés de l'Arrondissement, de la population, ainsi que des commerçant·e·s. Finalement, les activités de sensibilisation consistent à promouvoir les services offerts par l'Arrondissement et ses partenaires, notamment auprès des populations les plus isolées, comme les aîné·e·s. Une grande partie des actions mises en œuvre dans le plan Place aux aînés sont des activités de sensibilisation visant à faire connaitre les services leur étant adressés dans l'Arrondissement pour ainsi briser l'isolement.

3.7 Les dispositifs et les modalités d'intervention utilisés en fonction des enjeux soulevés

Ayant présenté les dispositifs et les modalités utilisés, il peut s'avérer utile de les croiser avec les thèmes présentés à la section 1. D'une part, cette analyse permet d'illustrer les moyens actuellement mis en place par l'Arrondissement pour répondre à un enjeu donné. D'autre part, elle pourra servir de base à des réflexions futures visant à bonifier l'approche de l'administration eu égard à certains de ces enjeux.

Le tableau 2 (voir page suivante) nous a conduits à identifier quelques tendances concernant les modalités d'interventions employées par Rosemont–La Petite-Patrie pour atteindre ses objectifs en matière de transition sociale et écologique. Dans un premier temps, nous devons expliciter les limites de cette interprétation. Celle-ci se base sur un corpus de 38 textes qui ne donnent pas un portrait exhaustif des actions de l'arrondissement. Ainsi, la mention « réalisé » signifie que nous avons pu identifier des réalisations concrètes terminées ou en cours au sein du corpus, bien que les enjeux liés à la thématique nommée ne soient pas tous abordés par les actions de l'arrondissement. De plus, lorsque nous mentionnons « planifié et réalisé », cela doit être compris comme suit : 1) certaines actions en lien avec les documents de planification du corpus font d'ores et déjà l'objet d'interventions concrètes; 2) d'autres sont mentionnées dans les documents de planification, mais le corpus de textes analysé ne nous a pas permis de savoir si elles étaient réalisées ou non. Cependant, ce tableau donne un aperçu de la manière dont les enjeux et domaines thématiques sont pris en charge. Il sert de guide pour comprendre les éléments faisant l'objet d'une plus grande variété d'interventions et ceux pour lesquels l'Arrondissement est moins actif. À la lumière de ces apports et limites du tableau, nous avons établi trois grandes conclusions qui touchent aux thèmes suivants :

- L'identité de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
- La responsabilité distribuée à l'égard des enjeux de transition socioécologique;
- L'évolution des pratiques au sein de l'administration publique.

3.7.1 L'identité de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Le tableau 2 révèle un plus fort niveau d'intervention autour des thématiques marquantes pour l'identité de l'arrondissement de RPP. En effet, certaines thématiques se distinguent par la grande variété de dispositifs d'intervention qui leur est associée. Ces dispositifs soulignent les efforts de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour promouvoir et encourager auprès des Rosepatrien·ne·s un certain mode de vie orienté vers une transition socioécologique laissant une grande

Tableau 2 Niveau d'avancement des dispositifs et modalités d'intervention par enjeu thématique ciblé

Thèmes	Planification et politique	Concer-tation et participation citoyenne	Normes et critères	Projets et interventions	Mesures incitatives	Sensibili-sation
Agriculture urbaine et sécurité alimentaire	Planifié	Réalisé	Planifié	Planifié et réalisé	Planifié et réalisé	Réalisé
Lutte contre les îlots de chaleur	Planifié		Planifié			
Culture et patrimoine	Planifié et réalisé	Réalisé		Planifié et réalisé		
Démocratie locale		Réalisé		Planifié et réalisé	Planifié et réalisé	Réalisé
Développement social (inclusion, logement)	Planifié et réalisé	Réalisé	Réalisé	Planifié et réalisé		Réalisé
Économie locale	Planifié	Réalisé	Planifié	Planifié		
Gestion des ma-tières résiduelles		Réalisé		Planifié et réalisé	Planifié et réalisé	Réalisé
Gestion de l'eau			Planifié	Planifié		Réalisé
Milieu de vie	Planifié et réalisé	Réalisé		Planifié et réalisé	Réalisé	Réalisé
Mobilité	Planifié et réalisé	Réalisé	Planifié et réalisé	Planifié et réalisé		
Réduction des émission de GES	Planifié et réalisé			Planifié		
Verdissement et biodiversité	Planifié et réalisé	Réalisé	Réalisé	Planifié et réalisé	Planifié et réalisé	Réalisé

Légende du tableau

Planifié : des actions sont prévues dans le corpus, mais ne sont pas encore réalisées
Réalisé : les dispositifs sont mis en œuvre en tout ou en partie dans ce thème (en fonction du corpus)
Lorsque les **deux mentions** apparaissent, cela signifie que certaines actions prévues dans les documents sont réalisées et que d'autres sont prévues dans le futur.

place à l'agriculture urbaine et à l'appropriation de l'espace public, à la réduction des déchets, à la mobilité verte et active, à une ouverture à la démocratie locale et à la participation citoyenne dans les milieux de vie. En ce sens, nous voyons que l'Arrondissement s'inscrit dans le mouvement des villes vertes et résilientes et qu'il renforce, à travers ses interventions prioritaires sur la transition sociale et écologique, son identité en ce sens. Ces priorités d'intervention sont également liées à la réalité sociodémographique du territoire, qui a connu un fort embourgeoisement durant les dernières années (Bélanger et Fortin, 2018). Ainsi, il convient de noter que les domaines thématiques privilégiés s'inscrivent dans un mode de vie adopté en majorité par les classes moyennes éduquées des grandes villes occidentales. Des recherches montrent que le verdissement et l'embellissement de l'espace public ont pour effet d'augmenter la valeur du foncier et des loyers, et de rendre les quartiers moins accessibles pour les populations les plus vulnérables (Wolch *et al.*, 2014; Lang et Rothenberg, 2017). Il existe donc un risque que l'identité forte de l'arrondissement en matière de transition écologique aille à l'encontre de certains objectifs comme le développement social et la réponse aux besoins essentiels des populations les plus vulnérables.

3.7.2 La responsabilité distribuée

Nous observons que les thèmes associés à une moins grande variété de dispositifs sont ceux demandant des interventions à des niveaux très variés, allant de la transformation profonde des modes de vie et des comportements à l'implantation de réglementations plus sévères à une échelle qui dépasse l'arrondissement. Réduire les émissions de GES, assurer une meilleure gestion de l'eau et lutter contre les îlots de chaleurs, en particulier, sont des objectifs pour lesquels il est plus difficile pour l'Arrondissement de proposer des actions concrètes et de mobiliser l'ensemble des dispositifs qui sont à sa disposition. Nous expliquons cela par le fait qu'une grande variété d'acteurs et de niveaux décisionnels interviennent de manières diverses sur ces enjeux, c'est-à-dire que la responsabilité d'intervenir est « distribuée ». Par exemple, aborder la réduction des émissions de GES sous l'angle de la mobilité comme le fait l'arrondissement de RPP nécessite non seulement d'intervenir dans le développement du réseau cycliste, mais aussi dans les modes de transports urbains (ce qui implique la ville-centre et les sociétés de transport) et interurbains à l'échelle de la province, voir même internationaux, étant donné le trafic aéroportuaire à Montréal. Cela demande donc des actions et des financements publics allant au-delà des compétences et capacités de l'Arrondissement seul. En outre, l'analyse du corpus démontre que si les acteurs concertés ont des expertises complémentaires et pertinentes pour la rédaction des documents de planification, ils ne semblent pas détenir les ressources et les leviers (pouvoir et responsabilité) pour agir concrètement ou de façon approfondie sur ces thèmes. Nous faisons donc l'hypothèse que pour ces enjeux à responsabilité distribuée, les modalités d'intervention à l'échelle du milieu de vie ou des territoires locaux sont moins connues ou sont encore à inventer. L'identification de ces thèmes à responsabilité distribuée permet d'envisager le recours à des ressources et des leviers complémentaires pour imaginer de nouvelles actions à mettre en œuvre.

3.7.3 L'évolution des modalités d'intervention

Finalement, le tableau permet de constater que certains dispositifs sont sous-utilisés alors qu'ils pourraient être mis à profit pour encourager des changements à l'échelle individuelle et territoriale. Si l'Arrondissement met en œuvre un certain nombre de projets et d'interventions sur les thèmes qu'il priorise, il a relativement peu recours à des normes et critères prescriptifs ou à la sensibilisation et la mise en place d'incitatifs. Pourtant, en matière de transition socioécologique, ces dispositifs sont considérés comme efficaces pour induire des changements de comportements rapides au sein de la population et des entreprises. À titre d'exemple, l'incitatif financier de remboursement des titres de transport est déjà connu comme un moyen efficace pour transformer les habitudes en mobilité des employés d'une entreprise ou d'une administration (Laviolette, 2020). Par ailleurs, dans la mesure où le Plan climat de la Ville de Montréal (Ville de Montréal, 2020) et le futur plan d'urbanisme et de mobilité semblent orientés en faveur d'un changement des pratiques d'intervention, une réflexion sur l'application d'un cadre réglementaire plus stricte pourrait s'avérer nécessaire pour atteindre les cibles fixées par les orientations et objectifs de l'arrondissement en matière de transition sociale et écologique.

Conclusion

Ce répertoire-synthèse offre un portrait d'ensemble des enjeux et des domaines thématiques ciblés par l'Arrondissement ayant trait à la transition socioécologique. L'analyse d'un corpus de documents sélectionnés par le comité de pilotage de notre partenariat a permis d'identifier les grandes lignes de la vision de la transition socioécologique portée par l'Arrondissement au travers d'une multitude de plans directeurs, d'interventions et de projets.

Cette vision est celle d'une transition écologique urbaine se réalisant par la mise en valeur de milieux de vie de petite taille au sein desquels les résident·e·s jouissent d'une grande qualité de vie. Les multiples projets d'appropriation de l'espace public favorisent la création de liens sociaux et la solidarité entre les résident·e·s. Les activités, biens et services, l'art et la culture, les divertissements et les loisirs sont accessibles à tous et toutes en fonction de leurs besoins. Il s'agit d'un environnement « carboneutre » dans lequel la pollution est réduite et les déplacements, plus souvent actifs ou collectifs que motorisés, génèrent peu de gaz à effet de serre. Les mesures d'adaptation aux changements climatiques ont fait de ces milieux de vie des espaces résilients, largement déminéralisés. La nature est proche et accessible au sein des espaces verts où la biodiversité est protégée et valorisée.

Les thèmes identifiés dans ce répertoire-synthèse couvrent une grande part des enjeux et des domaines thématiques ciblés par l'action municipale. Les dispositifs d'intervention indiquent quant à eux les spécificités du cadre opératoire d'un arrondissement pour mettre en œuvre la transition écologique. Ainsi, ce document s'avérera utile pour analyser d'autres plans d'action mis en œuvre par Rosemont–La Petite-Patrie, ou par d'autres arrondissements. À ce titre, la catégorisation thématique pourrait encore évoluer.

Bien que les partenaires et citoyen·ne·s aient été régulièrement consultés et interpellés pour les différents documents de planification et certains dispositifs d'intervention, la vision de transition sociale et écologique qui se dégage de l'ensemble du corpus reste générale et interne à l'administration. Nous avons d'ailleurs pu soulever certaines thématiques qui doivent être approfondie et certains dispositifs à explorer d'avantage (voir section 3.7). Pour ce faire, il nous apparait que la vision de la transition socioécologique pour Rosemont–La Petite-Patrie qui émane de ce répertoire-synthèse devrait être complétée par celles des partenaires locaux et des citoyen·ne·s. Ceci entrerait d'ailleurs en cohérence avec les principes de la transition, un mouvement partant de la base et ancré dans la démocratie participative et locale. Par ailleurs, le territoire de Rosemont–La Petite-Patrie est riche de nombreux organismes œuvrant dans le secteur de la transition sociale et écologique, la mise en dialogue des différentes connaissances locales permettra de décloisonner la prise de décision en misant sur la collaboration avec les acteurs de la société civile. La mise en partage et en réflexibilité de ces connaissances pourrait nourrir la progression et la portée innovante de la vision de la transition socioécologique de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Photo: Alex Caza / Unsplash

Références

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. (2020a). Sommaire décisionnel # 1207831004

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. (2020b). *La transition écologique dans Rosemont–La Petite-Patrie : agir pour l'avenir !.* https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1604095401/portail/iwuwyc2frv1in6kyazm0.pdf

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, Miel Montréal et Nature Action Québec. (2020). *Contrôle de l'herbe à poux grâce à des aménagements favorables à la biodiversité,* Protocole d'intervention du projet pilote.

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. (2019a). *Des voisins, des idées, des projets,* Cadre de référence des Projets participatifs citoyens. https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/projet_citoyen2020-5_1.pdf

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. (2019b). *Réinventer ensemble des milieux de vie rassembleurs*, Plan de développement social 2020-2024.

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. (2019c). Sommaire décisionnel # 1197831002.

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. (2017a). Plan local de développement durable 2017-2020. https://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7357,142957625&_dad=portal&_schema=PORTAL

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. (2017b). *Place aux aînés*, Municipalité amie des aînés (MADA), Plan d'action 2017-2019. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_RPP_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RPP_MADA%20WEB_FINAL_160308.PDF

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. (2016). *La culture à la rencontre du citoyen*, Plan directeur culturel 2016-2020. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_RPP_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLAN%20DIRECTEUR%20CULTURE%202016-2020.PDF

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie. (2014). Plan local de déplacements. https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_RPP_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PLD_0.PDF

Bélanger, H. et Fortin, A. (2018). *Embourgeoisement et droit au logement dans Rosemont : un « beau malaise »*. Rapport de recherche. Comité Logement de Rosemont. https://sac.uqam.ca/upload/files/GentrificationRosemont_2018.pdf

Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté (CÉRSÉ). (2019). Bilan d'étape 1 — Programme Projets participatifs citoyens : Année 2019.

Côté, A. (2019). *Rapport — Implantation de la collecte des résidus alimentaires au 5650, D'Iberville*. Défi zéro déchet : Volet édifices municipaux, Montréal : Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie.

Côté, A. (2018). *Plan de gestion des matières résiduelles du 5650, D'Iberville*. Défi zéro déchet : Volet édifices municipaux, Montréal : Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie.

Direction du Développement du territoire et des études techniques (DDTET). (2020). Plan de travail Aménagement durable et transition écologique.

Faites comme chez vous. (2019). *Rapport annuel, 2019*.

Hopkins, R., Durand, M. et Mongeau, S. (2010). *Manuel de transition : de la dépendance au pétrole à la résilience locale.* Montréal : Écosociété.

Lang, S. et Rothenberg, J. (2017). Neoliberal urbanism, public space, and the greening of the growth machine: New York City's High Line park. *Environment and Planning A: Economy and Space, 49*(8), 1743-1761. doi: 10.1177/0308518x16677969

Laviolette, J. (2020). *Mobilité et psychologie : comprendre et agir pour soutenir les changements de comportement.* Rapport

de recherche, Fondation David Suzuki. https://fr.davidsuzuki.org/wp-content/uploads/sites/3/2020/10/Rapport-Final-Fondation-David-Suzuki-Part2-Psychology-mobility-FR-EN-10.2020.pdf

Pelletier, P., Robert, P. et Martel, R. P. (1987). *Les Composantes du plan d'urbanisme : les grandes orientations d'aménagement.* Ministère des affaires municipales, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Incita coop-conseil. (2019). *Rapport final — Défi zéro déchet - volet citoyen*.

Lab Ville Prospective. (2017). *Rapport final — Vivre, travailler, se divertir à Rosemont–La Petite-Patrie en 2037*.

Laboratoire Agriculture urbaine (AU/LAB). (2019). *Diagnostic Rosemont–La Petite-Patrie*.

Nature Action Québec, (2019). *Rapport Annuel*.

Règlement d'urbanisme de l'Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, (01-279). Récupéré de https://ocpm.qc.ca/.

Ville de Montréal. (2020). *Plan climat 2020-2030 — Pour une ville inclusive, résiliente et carboneutre*. https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1607536657/portail/ktpxrxvj5qxggayecchd.pdf

Wolch, J. R., Byrne, J. et Newell, J. P. (2014). Urban green space, public health, and environmental justice: The challenge of making cities 'just green enough'. *Landscape and Urban Planning, 125*, 234-244. doi: https://doi.org/10.1016/j.landurbplan.2014.01.017

Annexe

Liste des documents fournis par la DDTET

Thème	Titre du document	Auteur	Type
Mobilité	Réseau cyclable bonifié	Arrondissement de RPP	Carte
	Plan Vélo 2019	Arrondissement de RPP	Carte
	Bonification du réseau cyclable	Arrondissement de RPP	Document annexe
Milieu de vie	Rapport final — Programme Projets participatifs citoyens : Année 2019	CÉRSÉ	Rapport
	Bilan d'étape 2 — Programme Projets participatifs citoyens : Année 2019	CÉRSÉ	Rapport
	Bilan d'étape 1 — Programme Projets participatifs citoyens : Année 2019	CÉRSÉ	Rapport
	Des voisins, des idées, des projets — Cadre de référence des Projets participatifs citoyens	Arrondissement de RPP	Publication officielle
	Rapport Final — Vivre, travailler, se divertir à Rosemont–La Petite-Patrie en 2037	Lab Ville Prospective	Rapport
Milieu de vie + Verdissement	Les ruelles vertes	Arrondissement de RPP	Publication officielle
Verdissement et biodiversité	Sommaire décisionnel — Programme de Verdissement et Biodiversité	Arrondissement de RPP	Document officiel
	Rapport Annuel — 2019	Nature Action Québec	Rapport
	Programme Verdissement et Biodiversité 2019 - 2020 — Propositions de services	Nature Action Québec	Rapport
Biodiversité	Contrôle de l'herbe à poux grâce à des aménagements favorables à la biodiversité — Protocole d'intervention du projet pilote	Arrondissement de RPP, Miel Montréal, Nature Action Qc	Plan d'action
	Offre de services professionnels — Transition écologique — Plan directeur Secteurs et corridors de biodiversité	Biodiversité Conseil	Rapport conseil

Thème	Titre du document	Auteur	Type
Déchets/ Zéro déchet	Programme Défi zéro déchet	Arrondissement de RPP	Document interne
	Implantation de la collecte de résidus alimentaires	Arrondissement de RPP	Présentation interne
	Plan de travail équipements — Défi zéro déchet	Arrondissement de RPP	Plan de travail
	Plan d'action implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les édifices de l'Arrondissement	Amélie Coté	Plan d'action
	Rapport — implantation de la collecte des résidus alimentaires au 5650, rue D'Iberville	Amélie Coté	Rapport
	Rapport — Ici on Recycle	Arrondissement de RPP	Rapport
	Rapport final — caractérisation des matières résiduelles au 5650, rue D'Iberville	Amélie Coté	Rapport
	Plan de gestion des matières résiduelles du 5650, rue D'Iberville	Amélie Coté	Plan d'action
	Attestation Ici On recycle +	Recyc-Québec	Attestation
	Défi zéro déchet — Rapport de mi-mandat	Incita	Rapport
	Défi zéro déchet — volet citoyen Rapport final	Incita	Rapport
	Défi zéro déchet Commerces	Incita	Présentation interne
	Sommaire décisionnel — Défi zéto déchet Commerce	Arrondissement de RPP	Document officiel
Zéro déchet + Mobilité + Milieu de Vie	Rapport annuel d'activités	YQQ — Écoquartier	Rapport
Aménagement	Plan de travail aménagement durable et transition écologique, Agenda 2020 — DÉFINITION ET AFFECTATION DES MANDATS D'AMÉNAGEMENT	Arrondissement de RPP	Plan de travail
Développement durable	Plan local de développement durable 2017-2020	Arrondissement de RPP	Publication officielle
Développement social	Plan Directeur en Développement Social 2020-2024	Arrondissement de RPP	Publication officielle
Culture	Plan directeur culturel 2016-2020	Arrondissement de RPP	Publication officielle

Thème	Titre du document	Auteur	Type
Agriculture urbaine	Élever des poules en ville — à Montréal	Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB)	Rapport
	Projet de Politique d'agriculture urbaine	Arrondissement RPP	Présentation interne
	Diagnostic Rosemont–La Petite-Patrie	Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB)	Rapport
	Bilan du programme des jardins communautaires 2019	Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB)	Rapport
	Sommaire décisionnel — Agriculture urbaine et Poulailler	Arrondissement RPP	Document officiel
	Élever des poules en ville — à Montréal	Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB)	Offre de service